

NOTE TO USERS

This reproduction is the best copy available.

UMI[®]



Université d'Ottawa • University of Ottawa



Université d'Ottawa · University of Ottawa

FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET POSTDOCTORALES

FACULTY OF GRADUATE AND
POSTDOCTORAL STUDIES

.....
Lucien Véné NICOLAS

AUTEUR DE LA THÈSE - AUTHOR OF THESIS

.....
M.A. (Sociologie)

GRADE - DEGREE

.....
Département de sociologie

FACULTÉ, ÉCOLE, DÉPARTEMENT - FACULTY, SCHOOL, DEPARTMENT

.....
TITRE DE LA THÈSE - TITLE OF THE THESIS

Systeme de crédit, endettement paysan et développement en milieu rural haïtien

.....
J. Havet

DIRECTEUR DE LA THÈSE - THESIS SUPERVISOR

.....
CO-DIRECTEUR DE LA THÈSE - THESIS CO-SUPERVISOR

EXAMINATEURS DE LA THÈSE - THESIS EXAMINERS

D. Pacom

Y. Thériault

.....
J.-M. De Koninck, Ph.D.

LE DOYEN DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES
SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES

DEAN OF THE FACULTY OF GRADUATE
AND POSTDOCTORAL STUDIES

**Système de crédit, endettement
paysan et développement
en milieu rural haïtien**

Par Lucien Vénéel Nicolas

**Thèse déposée à
l'École des études supérieures et de la recherche
en vue de l'obtention de
la maîtrise ès art en sociologie**

Directeur : José Havet

Université d'Ottawa

Mai 2004

© Lucien Vénéel Nicolas, Ottawa, Canada, 2004



Library and
Archives Canada

Bibliothèque et
Archives Canada

Published Heritage
Branch

Direction du
Patrimoine de l'édition

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*

ISBN: 0-494-01563-2

Our file *Notre référence*

ISBN: 0-494-01563-2

NOTICE:

The author has granted a non-exclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or non-commercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

AVIS:

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de cette thèse.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.


Canada

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	i
Remerciements.....	ii
Carte	iii
CHAPITRE 1 – Introduction	1
1.1 Problématique générale, hypothèse et méthodologie	1
1.2 Haïti et ses zones rurales	8
CHAPITRE 2 – Endettement paysan et usure	22
2.1 Situation générale	22
2.2 Mécanismes du faire-valoir direct et indirect	27
2.3 Circuits de commercialisation et spéculation	34
2.4 La « borlette »	39
CHAPITRE 3 - Organisations traditionnelles d'entraide.....	42
3.1 Le « lakou ».....	43
3.2 Le coumbite.....	48
3.3 L'escouade	57
CHAPITRE 4 - Organisations modernes de développement.....	64
4.1 Le système bancaire et les institutions de crédit agricole.....	64
4.1.1 Le système bancaire haïtien.....	64
4.1.2 Les institutions de crédit agricole.....	70
4.2 Le Gouvernement de J.B. Aristide et les coopératives.....	85
4.3 Le modèle de la Grameen Bank.....	89
EN GUISE DE CONCLUSION	94
APPENDICE 1 – Le travail sur le terrain	96
APPENDICE 2 - Les méga projets ruraux en Haïti.....	114
BIBLIOGRAPHIE	117

RÉSUMÉ

Cette recherche porte sur le système de crédit, l'endettement paysan et le développement dans le milieu rural haïtien. Dans cet univers, l'agriculture demeure avant tout une activité paysanne. Le paysan haïtien doit constamment faire face à des pénuries de toutes sortes, de terre, de capital, de moyens de productions, de crédit. Il est dans l'obligation d'acquérir une rente foncière élevée, de payer une multitude d'impôts directs et indirects et de répondre à des besoins familiaux pressants. En conséquence, il est constamment contraint à avoir recours au crédit.

La thèse montre que les organisations traditionnelles d'entraide ne constituent pas, dans leur état présent, une réponse à cette situation; et qu'il en va de même pour le système bancaire formel qui a effectivement toujours exclus les paysans pauvres de ses politiques de crédit. En conséquence, la grande majorité des paysans n'a eu traditionnellement, et ce, jusqu'aujourd'hui, d'autre alternative que de solliciter des prêts usuraires et d'être la proie des prêteurs à gage. L'impact de cet état de fait sur le niveau de vie des paysans et leur possibilité de développement socioéconomique est déterminant.

La perspective adoptée dans ce travail est que pour remédier à cette situation malheureuse il est nécessaire de mettre sur pied un système généralisé de micro-crédit en milieu rural. Le modèle proposé est celui de la Banque Grameen de M. Yunus.

REMERCIEMENTS

Je tiens à manifester ma gratitude à l'endroit de mon directeur de thèse, le professeur José Havet pour ses judicieux commentaires dans l'élaboration de ma thèse. De plus, ma reconnaissance s'adresse également à mes deux parents Vanier Nicolas et Vénée Jolivert qui m'ont éduqué dans le respect des paysans de mon pays natal, Haïti. Enfin, mes remerciements se dirigent à mon épouse Yanick Percy, qui m'a accompagné de son amour durant la longue période de préparation de la présente étude.

CHAPITRE 1 - Introduction

1.1 Problématique générale, hypothèse et méthodologie

En règle générale, dans les pays sous-développés, la productivité a tendance à être basse et le processus d'accumulation très lent. Ceci est particulièrement le cas pour Haïti dont une grande partie de la vie économique repose sur l'agriculture, domaine qui demeure avant tout une activité paysanne. De fait, le paysan haïtien vit généralement dans le dénuement le plus complet et la précarité de ses moyens le condamne à une agriculture d'autosubsistance. En d'autres termes, le paysan haïtien doit constamment faire face à des pénuries de toutes sortes : de terre, de capital, de moyens de production. Simultanément, il est dans l'obligation d'acquiescer une rente agraire élevée, de payer une multiplicité d'impôts directs et indirects; de répondre à divers besoins familiaux. En conséquence, le recours au crédit s'impose au paysan et il est une proie facile pour les spéculateurs et les prêteurs à gage. Ces prêteurs sont en fait de véritables usuriers. R. Bastien (1968 : 74-75) affirme que :

« [...] Le paysan, à cause du manque d'organismes de crédit rural, se voit obligé de recourir au notable de la ville, au spéculateur, au commerçant, au notaire afin d'obtenir les prêts devant couvrir ses dépenses personnelles et familiales et les frais de la production. L'impossibilité de correspondre à cette obligation le condamne bien souvent à perdre ses titres et il se transforme ainsi en fermier de la parcelle qu'avant il travaillait en propriétaire; il est même fréquent que quelques notables prêtent à des taux usuraires avec un clair esprit de vol. »

L'impact des usuriers sur l'activité agricole est donc décisif et ils jouent un rôle certain dans la paupérisation des paysans. En effet, les petits paysans sont contraints de vendre leur production aussitôt après la récolte, au moment où les coûts sont les plus bas

et où l'offre dépasse la demande. De ce fait, ils s'endettent à nouveau lors des disettes et des situations de pénurie (typiquement pendant les périodes de semailles et de « soudure ») en rachetant le même produit chez ces mêmes usuriers à un prix souvent trois fois supérieur. Donc, le paysan est toujours perdant dans de telles transactions.

Il est clair que cette situation d'échange inégal, d'endettement, d'exploitation et de dépendance à l'égard des spéculateurs limite considérablement la possibilité du petit paysan d'accumuler du capital, d'épargner, d'investir et de prendre des initiatives en matière de modernisation agricole. Cette situation est remarquablement stable parce que le petit paysan est non seulement soumis à l'usure, mais aussi à d'autres prélèvements financiers (rente foncière, taxes diverses, amendes) ainsi qu'à un système foncier et un appareil gouvernemental qui se liguent contre lui. En d'autres mots, le paysan est sans défense, livré à lui-même et ruiné par un véritable « système ». Dans le cadre de cette thématique générale, la thèse s'efforcera d'étudier ce qui explique cette situation et comment elle pourrait être changée. Donc, comment changer le fait que

« le capital usuraire ruine la petite économie marchande paysanne, aide à la conservation des relations semi-féodales, pré-capitalistes et contribue efficacement à l'exploitation féroce et systématique des paysans producteurs et à leur paupérisation. » (Brisson, 1968 :43)

La perspective adoptée dans la thèse est que pour dépasser et éradiquer le mal de l'usure dans la paysannerie, il est impératif de créer un crédit agricole « approprié »¹ et de réglementer le crédit privé. À ce sujet, G. Pierre-Charles affirme que :

¹ L'utilisation de ce terme doit être vue ici dans le sens que E.F. Schumacher lui a donné. Voir son ouvrage classique Small is Beautiful. Une société à la mesure de l'homme. Paris : Seuil, 1978.

« Le crédit agricole a pour but d'améliorer la situation socio-économique du petit agriculteur, grâce à une assistance financière et technique; de stimuler l'élevage et la production de certaines denrées agricoles (café, cacao, coton, maïs, riz, etc.); d'encourager la transformation de certains produits agricoles et d'élevage (coopératives caféières, beurrerie, abattoir); de promouvoir l'épargne rurale et de faciliter l'acquisition de certains moyens de production. » (Pierre-Charles, 1974 :29)

Il est certain qu'étant donné le « système » existant dans les campagnes, l'instauration et la mise en œuvre d'un tel type de crédit auraient un impact énorme sur le mode de la production agricole et sur la stratification sociale en zones rurales. De ce fait, la création d'institutions « appropriées » de crédit agricole en Haïti répond à une nécessité urgente.

Malheureusement, les institutions existantes ne sont nullement « appropriées » et, à la limite, constituent un élément supplémentaire renforçant le système très inégal de stratification de la société rurale. En ce sens, F. Doura (1994 :371) résume bien notre propos, lorsqu'il affirme que « ni l'aide technique, ni les injections massives de dollars ne peuvent stimuler une économie dont les structures demeurent anti-économiques, corrompues et où les masses elles-mêmes et les cercles dirigeants ne remplissent pas les conditions de mobilisation indispensable au démarrage ». Pour notre part, nous ajoutons que l'aide au développement accordée à Haïti par de nombreuses instances nationales et internationales ne sauront faire « démarrer » le pays aussi longtemps que celui-ci est dominé par des structures antagoniques au-dit « démarrage ».

Étant donné cette situation générale, l'hypothèse de travail de la thèse peut être formulée de la manière suivante : dans les campagnes haïtiennes, le système existant de crédit agricole ne permet pas aux paysans pauvres d'y avoir accès; cette situation a pour conséquence que les modes de production restent essentiellement traditionnels et la société très stratifiée opposant, d'une part, de grands propriétaires fonciers et d'autre part, la masse paysanne appauvrie et exclue; la généralisation du micro-crédit a le potentiel de transformer cet état de fait et de constituer un premier pas vers un véritable développement rural.

Le choix du sujet d'étude de ce travail, sa légitimation et son hypothèse s'inscrivent dans un cadre théorique général qui considère que l'essentiel de la population rurale haïtienne est composée de paysans et que la manière la plus adéquate de caractériser ceux-ci est de considérer qu'ils sont

« complètement ruraux, mais vivent en connexion avec des villes et leurs marchés; ils forment une classe sociale distincte à l'intérieur d'une population plus importante qui contient des centres urbains... Ils ne sont ni socialement isolés, ni politiquement autonomes... comme les populations tribales; néanmoins leurs unités locales ont encore une identité traditionnelle, une (forte) intégration et un profond attachement au sol.... » (Kroeber, 1948 :284)

Cette caractérisation de D. Kroeber est devenue classique; son aspect le plus intéressant est l'idée de la non-autonomie des sociétés paysannes, à savoir en particulier leur intégration dans – et domination par – une société « plus importante ».

Ce dernier élément est d'une pertinence cruciale pour notre étude. De ce fait, nous sommes en accord avec les positions marxisantes d'auteurs tels E. Wolf ou S. Mintz qui

insistent sur la diversité des arrangements sociaux qui maintiennent les paysans au niveau de substance et sur le fait que ces arrangements se font essentiellement au profit d'élites rurales fort diverses. En conséquence, le siphonage des surplus produits par les paysans prend lui aussi des formes très variées. Parmi ces formes, citons : les systèmes de métayage et fermage, l'endettement et l'usure, les systèmes de commercialisation, les manipulations administratives. De fait, la liste pourrait être considérablement allongée et – dans une large mesure – la spécificité de ces formes constitue une manière particulièrement révélatrice de caractériser les sociétés paysannes.

Les paysans haïtiens subissent eux aussi ces diverses formes d'oppression. Dans le présent travail, nous nous attacherons à étudier une de celles-ci : l'endettement des paysans et l'usure, son corollaire. De ce fait, le sujet de cette thèse est très micro puisqu'il étudie essentiellement l'endettement des familles paysannes. Parallèlement, la solution qui sera proposée à la problématique sera elle aussi de niveau micro, et en conséquence endogène; il s'agit du système de micro-crédit (proposé par M. Yunus et la Banque Grameen).

Le travail est structuré de la manière suivante. D'abord, le reste du présent chapitre introductif présentera diverses données générales au sujet d'Haïti, particulièrement de ses zones rurales. Le second chapitre traitera de l'endettement paysan et de l'usure. Pour ce faire, il s'attachera, d'abord, à montrer à quel point la société rurale est stratifiée, stratification qui explique l'endettement paysan et la généralisation de l'usure; ensuite, les formes spécifiques et les implications de ces endettement et usure seront expliquées.

Le troisième chapitre décrit les types d'organisations traditionnelles d'entraide existant dans les campagnes, le thème général de ces descriptions étant que ces organisations présentent un potentiel évident dans le cadre d'un développement futur des zones rurales, mais que ces organisations sont en déclin. Les chapitres 2 et 3 veulent donc montrer que la situation des paysans est misérable; et que les organisations traditionnelles d'entraide ne constituent qu'une réponse fort boiteuse aux problèmes des paysans. Le quatrième et dernier chapitre explique que les organisations modernes de développement n'ont pas apporté les solutions espérées. De ce fait, une nouvelle politique de développement rural doit être proposée, à savoir des coopératives de micro-crédits.

Pour ce qui a trait à la méthodologie du travail, celui-ci est avant tout une recherche de type secondaire. En effet, il est basé sur l'étude de la littérature scientifique consacrée au thème traité. Mais nombre d'idées présentées résultent également d'un séjour sur le terrain, notamment dans la région de Camp-Perrin dans le sud du pays, en 2002.

De fait, la littérature spécialisée est des plus réduites. Elle consiste en quelques travaux portant sur l'économie rurale haïtienne tels : P. Moral (1961), G. Pierre-Charles (1967), G. Brisson (1968), G. Girault (1979), M. Laguerre (1975), M.T. Vallès (1967), R. Bastien (1985), G. Barthélemy (1990), E.A. Bernadin (1993), F. Doura (1994, 2001, 2002); quelques enquêtes d'organismes internationaux tels la FAO (1995), la Banque mondiale (1995, 2001), le FMI (2001), le PNUD (1999-2001), EMMUS III (2000); quelques monographies universitaires tels E. Julien (1984), J.C. Jamnik (1979), J.W. Darisme (1974), G. Akman (1992), M. Dieuvet (1998), E. Nonez (1998), C. Frédéric

(1998). Ces études ne traitent que peu du sujet spécifique de la présente thèse; en réalité, il n'existe aucune étude systématique portant spécifiquement sur le micro-crédit rural, le système formel de crédit et l'endettement des paysans en Haïti.

Il est certain que plusieurs de ces sources sont assez anciennes et que celles datant des années 1960 sont relativement fort nombreuses. Pourquoi est-ce le cas? Dans les années 1960, les bailleurs de fonds ont grandement favorisé dans le pays le développement des zones rurales. Une pléthore d'organismes multilatéraux, internationaux et nationaux ont conjugué leurs efforts; et l'un des résultats – directs et/ou indirects – de ces derniers ont été les diverses études écrites au cours des années 1960 (et 1970). Ultérieurement et exception faite des dix dernières années, très peu d'ouvrages ont été écrits sur le développement socio-économique et rural d'Haïti. La question qui se pose dès lors est de déterminer si les sources datant des années 1960 (et 1970) restent pertinentes pour l'étude du sujet de notre thèse. Nous avons considéré qu'elles le restent d'abord parce que la résilience – et la relative stabilité sociale – de la société paysanne haïtienne est remarquable; ensuite parce que c'est ce que nous a montré notre séjour sur le terrain en 2002. Autrement dit, la « déstructuration généralisée du pays pendant et après les années 1980 » a été certes considérable au niveau macro, mais elle n'a pas affecté de manière conséquente les arrangements sociaux caractérisant la société paysanne.

De nombreuses observations spécifiques présentées dans le travail résultent du séjour sur le terrain susmentionné. Une cinquantaine d'hommes et de femmes furent questionnés systématiquement; l'Appendice 1 (voir pages 96-113) donnent diverses

explications à ce sujet et reproduit en français et en créole le questionnaire utilisé. Même si, finalement, les réponses des « sujets de recherche » n'ont pas été utilisées en tant que telles dans la présente recherche, elles ont grandement contribué à enrichir sa base empirique.

Les raisons qui nous ont poussé à entreprendre cette recherche est que bien qu'il existe en Haïti de nombreux projets de développement, il n'y en a que peu qui privilégient une approche efficace afin de répondre aux besoins de micro-crédit des paysans. Ces besoins sont urgents et importants étant donné que l'usure, l'endettement et la pauvreté se retrouvent partout au sein de la paysannerie haïtienne. En conséquence, je souhaite, d'une part, apporter une contribution à l'instauration d'un système de micro-crédit viable et efficace visant à aider la population paysanne; et d'autre part, apporter une contribution, aussi minime soit-elle, à la littérature portant sur les effets positifs du micro-crédit en milieu rural.

1.2 Haïti et ses zones rurales

Le pays est essentiellement montagneux avec 60% de terres érodées par l'eau et le vent (érosions hydrique et éolienne). Cette topographie est très désavantageuse du point de vue agricole, entre autres parce qu'elle réduit considérablement les superficies cultivables. Ainsi, les plaines et les plateaux sont généralement traversés de montagnes; de ce fait, ils constituent rarement des ensembles vastes ou des surfaces planes pouvant

servir à des activités agricoles de grande envergure. En outre, le pays souffre de façon récurrente de périodes de sécheresse et/ou d'inondations.

Haïti fait partie de l'Amérique latine et partage avec les pays de ce continent les mêmes conditions de sous-développement socio-économique. Dans ce cas, cependant, ce sous-développement trouve ses racines historiques dans la période coloniale française, et est plus prononcé que dans le reste du continent. Comme deux des pays voisins, la République Dominicaine et Cuba, Haïti a une population majoritairement rurale et jeune : les moins de 15 ans représentent près de 40% de la population et ceux de 64 ans et plus seulement 4% (Aristide 1999 :24), et 80% de la population est rurale. La population totale était estimée en l'an 2000 à 7 958 964 habitants (EMMUS – III : 2000 :1) ; la densité est de 292 habitants par kilomètre carré et le taux brut d'accroissement annuel de l'ordre de 2,08. En conséquence, les conditions socio-économiques de la population haïtienne sont mauvaises et son taux de croissance démographique est élevé; le pays se trouve dans une situation critique et est considéré comme l'un des pays les plus pauvres du monde.

Selon EMMUS – III (2000 :2), 70% de la population vit en dessous du seuil de la pauvreté absolue. L'indicateur de développement humain du PNUD place Haïti (en l'an 2000) à la cent cinquantième position dans la liste des sociétés les plus pauvres de la planète. Il est le seul pays des Amériques où le PIB par habitant est environ \$250 U.S.², soit 8 100 gourdes. Au sein de la formation sociale haïtienne, la situation socio-

² La gourde est la monnaie nationale ; en 2004, le dollar américain vaut 42.50 gourdes, mais la valeur de celle-ci ne cesse de se détériorer.

économique va de la richesse extrême d'une minorité à la pauvreté extrême de la majorité. D'après J.B. Aristide (1999 :159), 4% de la population détient 70% de la richesse nationale; et « En Haïti, 1% est propriétaire de 31% des terres » (Samedy 1997 :25). En ce qui concerne la logique d'accumulation du capital « En Haïti, 1% de la population détient plus de la moitié des richesses. On parle d'une élite de 200 familles dont 30 très puissantes, des importateurs, des marchands, des médecins, quelques politiciens. Une bonne partie de la classe d'affaires, à 90% mulâtre, est d'origine multiethnique : arabe, italienne, syrienne, grecque, allemande, tels les Mews, les Boulos, les Brant » (La Presse, mars 2001, Malboeuf, A1).

Face à cette élite, la masse de la population vit dans une situation de misère et dépendance, ce que révèle, par exemple, le taux élevé d'analphabétisme et les graves carences du système éducatif. Le taux d'analphabétisme est de 65% et est le plus élevé de l'hémisphère occidental. Environ 35% des adultes sont analphabètes; et une étude effectuée en 1994 révèle que 58% des ménages en zone rurale ne savent ni lire ni écrire. Haïti possède deux langues officielles : le créole et le français. Cependant, la grande majorité de la population ne parle et ne comprend que le créole : 92% des haïtiens n'utilisent que cette langue pour résoudre leurs problèmes importants. Cette situation d'analphabétisme et de méconnaissance de la langue « officielle » ne peut que contribuer aux abus dont souffre la paysannerie. D'une part, les paysans sont exclus des affaires publiques ou formelles qui touchent la gestion du pays, d'autre part, ils sont souvent victimes de diverses manipulations des élites rurales locales, à savoir les notaires, avocats, juges, arpenteurs, spéculateurs, usuriers, etc.

Dans un bilan établi par la Banque mondiale en 1998, on indique qu'Haïti a un système éducatif très privatisé et très peu performant. Près de 90% des écoles sont gérées par le secteur privé – 67% des élèves des cycles primaire et secondaire fréquentent un établissement privé. Au niveau secondaire, les établissements sont privés à 75% et au niveau universitaire à plus de 80%. Les enfants des zones rurales ont 44% de chance de grandir en dehors de toute structure scolaire (Aristide 1999 :109) : ils se retrouvent « dans la rue » ou chez des paysans et citadins mieux nantis comme « restavek » (domestiques) accomplissant des travaux divers dans des conditions difficiles pour lesquels ils ne sont ni rémunérés, ni appréciés. Dans les foyers où ils travaillent, ces enfants sont souvent abusés et par les adultes et par leurs enfants. Divers facteurs expliquent que près d'un million d'enfants ne peuvent pas fréquenter l'école : les établissements sont rares, ils sont trop éloignés de leur résidence, les coûts sont trop élevés. Nombre de villages sont sans école. En 1995, en milieu rural, moins de 25% des enfants en âge de scolarisation (6-11 ans) ont accès à l'école primaire. Le recensement de 1997 (Banque mondiale, 1997 :26) a dénombré que sur les 1 170 écoles secondaires (et institutions universitaires) du pays, le secteur public n'en possède que 144, dont 112 en milieu urbain et seulement 32 en milieu rural. Sur l'ensemble des 1 156 937 enfants scolarisés au niveau primaire en 1994/95 presque 85% sont obligés de fréquenter une école privée.

À l'exception de quelques écoles privées, telles les écoles congrégationnistes, qui dispensent un enseignement de qualité (Banque mondiale 1998 :27, Doura 2001 :183), la majorité d'entre elles sont de qualité fort médiocre; cependant, elles drainent les efforts et

le peu de ressources que les parents peuvent consacrer à l'éducation de leurs enfants tout en hypothéquant l'avenir de ceux-ci. La situation est particulièrement critique pour les élèves des zones rurales. En règle générale, les professeurs sont sous qualifiés; les salles de classe mal appropriées; les écoles peu équipées, encadrées et fonctionnelles par rapport à celles dites urbaines. Donc, la situation est déplorable puisqu'un pays dont la grande majorité de la population n'a pas accès à une éducation se prive de l'essentiel de son potentiel et de ses ressources. En effet, éducation de base et croissance socio-économique doivent aller de pair dans le cadre d'un projet de développement durable et endogène.

Aucun projet de société ne sera possible en Haïti sans une réforme éducative; et cette éducation ne serait viable tant que les structures existantes demeurent inchangées. Selon M. Chancy, « La réforme de l'enseignement exige un préalable, une transformation en profondeur des rapports sociaux et des consciences des personnes responsables. Toute autre approche du problème relève de l'ignorance ou de la mauvaise foi » (Chancy 1972 :149-150). Dans la même idée, C. Souffrant (1995) affirme que l'école est à la fois reflet et projet. D'une part, elle reflète une société déjà établie avec ses normes, ses stratifications sociales, ses dispositifs ou structures qui peuvent être aliénantes. D'autre part, l'école prépare une société « à venir » c'est-à-dire possède une fonction de transformation et de libération. L'éducation devrait être ouverte à tous et, donc, ne devrait pas être une affaire de minorité et être avant tout urbaine.

Nutrition, hygiène et soins médicaux

Le « ratio calorifique » quotidien recommandé par la FAO (1995), soit 2260 calories, n'est consommé que par 25% environ des familles haïtiennes (Aristide 1999 : 129). La situation est particulièrement critique dans les campagnes, où la grande majorité de la population vit dans l'extrême pauvreté. Sous alimentés, les paysans souffrent de multiples carences. Ce qui mène à une mortalité infantile élevée (144 par mille naissances), de nombreuses maladies infectieuses (tuberculose, malaria, anémie, etc.), un retard prononcé de la croissance pondérale des enfants (77% des enfants de 0 à 5 ans souffrent de malnutrition) (Aristide 1999 :127).

En outre, sur le plan sanitaire, l'ensemble de la population vit dans un environnement très malsain : 31% seulement ont accès à une eau potable salubre située à moins de 15 minutes du domicile, 25% seulement ont accès à des installations sanitaires d'évacuation des excréments et 75% ne bénéficient d'aucun service d'assainissement.

Le système de santé est lui aussi fort déficient. L'Agence Canadienne de Développement International dans son bilan de novembre 1998 déclare ce qui suit : « De tous les pays de l'hémisphère occidental, c'est Haïti qui présente le pire bulletin de santé »; la majorité de la population est composée de paysans pauvres ayant un très faible accès aux soins médicaux de base. Ces paysans doivent payer eux-mêmes les services médicaux et médicaments sinon l'attention ou les soins de base d'un médecin leur sont refusés. Plusieurs zones rurales sont sans dispensaire, ni clinique ni médecin pour les

desservir. Les médicaments coûtent très chers et sont rares. Les médecins demeurent surtout en ville. Ils préfèrent le milieu urbain pour travailler dans le privé parce que c'est plus rentable. Certains paysans malades ou qui ont un proche malade vont parcourir des dizaines de kilomètres à pied ou à dos d'âne ou de mulet ou sur des brancards, en camion ou autobus... pour aller dans les centres hospitaliers publics en ville pour se faire soigner. Une fois arrivés (si le malade n'est pas décédé en route), ils se butent à de longues files d'attente dans les corridors, et ceci sans être sûr de pouvoir consulter un médecin ou de se faire soigner. On le voit, les gouvernements et les politiciens — dans leur mentalité centriste, indifférents au développement de la périphérie (« le pays en dehors »; Barthélemy, 1990) — ont fait construire des hôpitaux dans les villes ou les grands centres alors que la majorité de la population vit dans les campagnes.

Le taux de mortalité maternelle est très élevé parce que 80% des naissances ont lieu au foyer, et que les hôpitaux sont éloignés et ne disposent pas toujours d'un personnel qualifié, disponible et suffisant pour répondre aux besoins urgents des patients ou pour prêter assistance à la mère lors de l'accouchement. Pour l'ensemble du pays, il y a un total de 6,473 lits, soit 9 lits pour 10,000 habitants, 1,6 médecins, 1,3 infirmières et 0,1 dentiste pour 10 000 habitants; soit 8 fois moins qu'en République Dominicaine, pays voisin situé sur la même île; et environ 40% de la population n'a pas accès aux soins de santé primaire (service de base) ou à la médecine moderne (Aristide 1999 :131).

Pour pallier à ce système de santé à deux vitesses (public et privé), les plus pauvres en milieu rural tentent de trouver une alternative. Ainsi, certains paysans sollicitent les

services de guérisseurs traditionnels : ils consultent des charlatans (surtout des « hougans », prêtres vaudouisants) dont la qualité des services est très discutable. Ces « hougans » demandent aux petits paysans des sommes importantes pour leurs honoraires, ce qui les poussent chez les usuriers, les prêteurs à gage, donc les obligent à s'endetter à cause de l'absence d'un système de santé gratuit et accessible de façon équitable à tous les citoyens.

Les déficiences sont donc manifestes dans tous les domaines à la campagne. Outre les domaines déjà passés en revue, la production d'électricité est minime et, de fait, seulement un tiers des foyers dispose de l'électricité, et ce, de façon discontinue. Similairement, le réseau routier du pays est dans un état critique; et le téléphone n'est disponible que dans 4% des foyers et quasi inexistant en milieu rural (0,2%).

La société rurale

Comme Haïti est une société majoritairement rurale, les activités agricoles constituent le centre de l'organisation sociale du travail. En d'autres mots, elles sont les plus grands pourvoyeurs d'emplois pour la main d'œuvre active; elles représentent plus de 27% du PIB national et occupent plus de 80% de la main d'œuvre. Par contre, elles procurent de la nourriture à seulement 60% de la population (Aristide 1999 :40). Néanmoins, de par leur nombre, les paysans constituent la catégorie sociale qui est au cœur de toute la vie économique du pays. Comme nous l'avons vu plus haut, ces paysans sont majoritairement analphabètes, exploités, endettés, appauvris, mal nourris et logés. Ils

vivent dans une condition extrême de marginalité, d'exclusion sociale et ne retirent aucun profit réel de leur travail par rapport aux autres groupes sociaux (Charles 1994 :48-52) tels que les commerçants urbains et ruraux, les spéculateurs en denrées, les riches propriétaires et fermiers, etc. qui accaparent le profit de leur travail.

Cette situation tend à s'aggraver. En effet, le nombre de « paysans - propriétaires » décroît constamment à cause de plusieurs facteurs : expropriation pour endettement, spoliation par violence illégitime et arbitraire. Par exemple, G. Brisson soutient que 60% de la population rurale ne disposent d'aucune terre à travailler (Brisson 1968 :27 et 59) par rapport à une minorité de riches propriétaires fonciers qui concentre de plus en plus de terres cultivables entre ses mains. Ces paysans sans terre ne disposent alors d'autres moyens de survie que de (1) vendre leur force de travail à bon marché comme journaliers (journées de travail pouvant atteindre parfois entre douze et dix-huit heures); (2) se transformer en métayers; (3) émigrer vers la ville à la recherche de meilleures conditions de vie : ils y deviennent des « bidonvilliers » et souvent des « micro-entrepreneurs ».

En conséquence, le rythme de « bidonvillisation » ne cesse de s'accélérer dans toutes les villes du pays et particulièrement à Port-au-Prince. De fait, l'exode rural a surtout débuté dans les années 1960, a pris de l'ampleur au cours des décennies 1980-1990, pour connaître une croissance exponentielle depuis lors. Les causes principales en sont la détérioration de la situation socio-économique rurale et les troubles politiques périodiques durant les deux dernières décennies. Il faut souligner ici que cette migration d'une portion de la paysannerie s'est faite soit vers les villes du pays, soit vers les pays

voisins, comme la République Dominicaine, Sainte-Lucie, Les Bahamas, les Etats-Unis. D'une façon plus précise, certains paysans tenaces refusent de rester dans les bidonvilles et s'expatrient soit en République Dominicaine pour travailler comme coupeurs de canne à sucre dans des conditions inhumaines (véritables esclaves modernes dans le cadre de l'économie – monde; I.Wallerstein, 1980), soit dans les îles voisines. Certains deviennent des « boat people » en tentant de réussir la traversée vers la Floride en utilisant des embarcations de fortune. Pour ce faire, ils vendent le peu de biens qu'ils possèdent et/ou empruntent des sommes d'argent à des taux d'intérêt usuraires pour financer leur voyage clandestin.

Cependant, à côté de la masse des paysans pauvres, il existe dans les campagnes d'autres catégories sociales telles que les paysans moyens, les paysans riches, les grands propriétaires fonciers et les grands fermiers capitalistes, catégories que nous allons considérer maintenant.

Les paysans moyens

Si la masse de paysans pauvres augmente constamment, la catégorie sociale des paysans moyens diminue graduellement. Les paysans pauvres possèdent en moyenne de 0,5 à 2 carreaux³ de terre alors que les paysans moyens sont propriétaires en moyenne de 2 à 5 carreaux de terre. Les paysans moyens peuvent être propriétaires, fermiers de terres privées ou publiques. Ils possèdent, donc, des propriétés dont les dimensions sont nettement plus grandes que celles des petits paysans; et en outre, disposent d'un petit

³ Un carreau de terre correspond à 1.29 hectare.

bétail : une vache, une truie, de la volaille (2 ou 3 poules ou une dinde), une chèvre. Ce qui les distingue particulièrement des paysans pauvres est le fait qu'ils pratiquent le métayage et/ou le « gardiennage »⁴ de bétail, dont le propriétaire est soit un paysan moyen, soit un riche propriétaire foncier absentéiste. De façon générale, les paysans moyens possèdent aussi un outillage moins rudimentaire que celui des paysans parcellaires. À l'occasion, le paysan moyen peut embaucher soit un paysan journalier⁵, soit une escouade (voir la Section 3.3), si le travail à effectuer requiert plusieurs bras. Cependant, étant donné que le coût de la production a tendance à devenir supérieur à celui de la récolte, les paysans moyens font de moins en moins appel à une escouade : ils préfèrent soit affermer ou donner en métayage une partie de leur terre, soit la transformer en pâturage, cette activité étant plus rentable. D'autres paysans moyens se lancent dans le commerce au détail (en ouvrant, par exemple, une quincaillerie).

Les grands et riches propriétaires fonciers

Ils sont communément appelés « grands habitants », « grands dons » ou « grands nègres ». Il s'agit de riches paysans propriétaires ou fermiers capitalistes nationaux et étrangers concentrant entre leurs mains la plus grande portion du fonds agraire cultivable du pays. Après l'État haïtien, cette « minorité » est le propriétaire foncier le plus important en Haïti. Cependant, elle participe peu dans le processus proprement-dit de l'exploitation agricole, sauf une minorité de planteurs capitalistes ou agro-industriels qui

⁴ Le « gardiennage » du bétail signifie que, par exemple dans le cas d'une vache, la première portée appartient au gardien et la deuxième au propriétaire et ainsi de suite .

⁵ Une journée de travail coûte en moyenne, en 2003-2004, 30 gourdes ; cependant, ce prix varie d'après la zone rurale.

pratiquent la grande culture d'exploitation. Ces propriétaires absentéistes ne cultivent qu'à peine 7% de toute la superficie apte à l'agriculture qu'ils possèdent (alors que 60% des paysans sont sans terre et à la recherche d'un lopin à cultiver).

Ces grands propriétaires dominant la pyramide foncière afferment leurs terres aux petits et moyens paysans. Ils vivent du profit du travail des paysans (fermiers, métayers, journaliers, paysans parcellaires, paysans sans terre). En d'autres mots, ils tirent le plus fort pourcentage de leur richesse de l'exploitation des autres catégories sociales de la paysannerie. Cette situation constitue un frein à la production agricole et au développement social du milieu rural. Ces rapports d'exploitation ont un caractère anti-économique (Doura 1994 :126) et accentuent la stratification sociale dans les campagnes.

En fait, les rapports d'exploitation sont fort complexes : les grands propriétaires absentéistes afferment leurs terres à des paysans moyens et/ou à des planteurs agro-industriels. Ces derniers travaillent « eux mêmes » la terre; mais les paysans moyens sous-afferment ou donnent les terres en métayage aux petits paysans parcellaires et/ou sans terre; et perçoivent la rente sous forme d'argent, d'une partie des récoltes, des intérêts usuraires et à travers le jeu de la spéculation. D'autre part, ces grands propriétaires sont généralement absentéistes; cependant, une minorité d'entre eux ne le sont pas et préfèrent demeurer à la campagne. P. Moral (1961 :210) décrit ce dernier type de propriétaires fonciers de la manière suivante : « propriétaire terrien important avec ses « deux moitiés » et ses gérants, il pratique ... la spéculation ou bien dirige une entreprise relativement considérable, épicerie, gaguère »; et E. Julien (1984 :49-50) ajoute dans

cette même idée : « Madré et féodal, il dispose de nombreux affidés et possède une forte influence locale ». Ces propriétaires fonciers entretiennent des rapports étroits avec la minorité bourgeoise, commerçante et industrielle urbaine (la bourgeoisie compradore, export-import).

La concentration de la propriété entre les mains d'une minorité existe, donc, bel et bien dans le pays : « les propriétaires fonciers, les grands fermiers capitalistes ne représentent que 1,15% du nombre total des exploitations agricoles. Cette minorité possède 6 fois plus de terre que des centaines de milliers de petits paysans (Brisson 1968 :18-19). En d'autres mots, la propriété agraire en Haïti se caractérise, d'une part, par la concentration de grandes étendues de terre entre les mains d'une minorité de riches et, d'autre part, par une masse paysanne n'ayant qu'un accès difficile à des terres cultivables et au crédit agricole. Cette situation constitue un véritable obstacle au développement socio-économique du milieu rural haïtien.

Dans cet ordre d'idée et dans une tentative récapitulative, J.B. M. Samedy (1997 : 58-59) résume la dichotomie latifundium-minifundium au sein du monde rural haïtien de la manière suivante :

- 1) présence d'une aristocratie agraire douée d'un grand pouvoir politique et exerçant une grande influence sur les gouvernants;
- 2) absentéisme de ces latifundiaires, qui laissent l'administration de leurs domaines à des gérants qui s'occupent du fermage ou du métayage; ces grands propriétaires vivent en ville ou à l'étranger;

- 3) caractère rétrograde de l'agriculture et de l'élevage; les outils et les techniques restent traditionnels;
- 4) croissance du nombre de *paysans parcellaires (minifundiaires), sans travail ou sans terre*, à cause justement de la concentration de la terre en peu de mains; inaccessibilité de la majorité des familles rurales à la propriété et impossibilité du latifundiaire de fournir du travail à beaucoup de journaliers;
- 5) augmentation de l'exode rural; des masses importantes de démunis ruraux émigrent vers la ville ou fuient à l'étranger parfois dans des embarcations de fortunes (« *boat people* ») ou par des moyens illégaux (sans document d'identité);
- 6) salaires de misère dans les villes, à cause de la très forte offre de main-d'œuvre;
- 7) augmentation de la pauvreté, voire de la misère tant dans les campagnes que dans les villes à cause de la pénurie généralisée de travail et de moyens de production;
- 8) croissance de l'analphabétisme, en raison de l'impossibilité pécuniaire des parents pauvres ou indigents d'envoyer leurs enfants à l'école.

CHAPITRE 2 - Endettement paysan et usure

2.1 Situation générale

Le phénomène de l'usure est très largement répandu dans les milieux ruraux haïtiens. Son appellation en langue vernaculaire est « ponya » (en français poignard), ce qui est des plus révélateurs : un emprunt usuraire est synonyme d'un coup de poignard. De fait, les usuriers s'adonnent à une exploitation systématique des paysans, exploitation qui mène à des abus de tous types ; et il est très difficile de rencontrer un paysan qui ne soit pas endetté.

Les usuriers sont soit des paysans riches ou moyens du village, soit des spéculateurs, soit des commerçants(tes), soit des « Madanm Sara ». Le cas de cette dernière catégorie d'usurier(e)s est fort caractéristique et mérite d'être expliqué avec quelques détails. D'abord, pourquoi la désignation de « Madanm Sara » ? Parce qu'il existe en Haïti un oiseau migrateur, ravageur de récoltes et très bruyant appelé «Madanm Sara » qui s'attaque en très grand nombre aux champs de céréales (riz et maïs surtout) et qui après son passage ne laisse plus grand chose dans les champs visités. Par analogie, on appelle «Madanm Sara » un type de commerçant(e)s ambulante(s) qui parcourent les marchés ruraux et autres points de vente où elles (ou ils) « ramassent » les récoltes des petits paysans à des prix fort bas, donc peu avantageux pour ces derniers. Les « Madanm Sara » constituent une catégorie d'acheteur(se)s intermédiaires entre les paysans et les gros acheteurs des villes, donc des intermédiaires entre la campagne et la ville. Il faut établir une distinction entre les «Madanm Sara » grossistes et les petit(e)s marchand(e)s

ou revendeuses qu'on trouve dans les marchés et/ou le long des routes. Les « Madanm Sara » achètent et vendent en gros, alors que les revendeur(se)s achètent de petites portions qu'ils ou elles écoulent progressivement. Enfin, les « Madanm Sara » vont s'approvisionner directement auprès des paysans allant jusqu'à acheter toutes leurs futures récoltes (de céréales, de légumes, de bananes plantains et/ou de fruits) pour les revendre par la suite aux petites marchandes des marchés urbains (Doura, 2002 :72).

En conséquence, les marchandes et revendeuses urbaines⁶ constituent une catégorie sociale à plusieurs strates. Un produit peut passer par une chaîne de revendeur(se)s qui chacune font un petit profit. Mais pour réaliser ce profit, les petites commerçantes sont obligées de contracter des dettes à des taux usuraires; en outre, elles doivent également payer de fortes taxes, en particulier sur les marchés. Enfin, le transport des marchandises se fait dans des conditions difficiles à dos de bête de somme (mulet, âne, cheval); et/ou souvent sur la tête des paysan(ne)s sur de longues distances avec des poids énormes ou elles ne jouissent d'aucune garantie ou sécurité légale ni sociale qui les protégerait des pertes et vols (Akman, 1992 :89-94 et Anglade, 1986). Dans cette idée, F. Laraque (1987 :29-30) résume la réalité de ces femmes en présentant le témoignage de l'une d'entre elles :

« Mon existence se déroule ainsi : je m'adresse à une personne qui ne me connaît pas, mais est connue d'une connaissance à moi qui me présente à elle. Elle accepte de me prêter 500 gourdes. Voilà que n'ayant rien, je suis forcée d'emprunter de l'argent que je dois faire rouler. Je suis devenue une victime du « coup de poignard ». Je suis désormais affligée d'une « blessure » : j'emprunte 500 gourdes, il faut en vivre et rembourser 600 gourdes, soit 100 gourdes de plus.

⁶ Leurs points de vente principaux sont Port-au-Prince et environs, à savoir la Croix-des Bossales, le Marché de Salomon, le Marché de Fer ou de Florvil Hyppolite, le Marché de Pétienville; et les marchés des principales villes du pays.

Si l'on disposait soi-même de 500 gourdes, ce qui n'est pas en soi une somme importante, on l'investirait dans différentes transactions, on achèterait du charbon et autre chose à 5 gourdes qu'on revendait à 6 gourdes et on gagnerait 1 gourde. Mais comme l'emprunt est à rembourser, le profit s'envole. Impossible de rendre l'argent d'un coup, car mes ventes sont lentes. En définitive, après avoir tout remboursé, on vit du mare, du résidu pour faire face à l'écolage des enfants et à d'autres dépenses. La vie est dure pour moi. La vie dure est ma fidèle compagne [...] »

Une autre marchande ajoute ceci : « Je n'obtiens pas de crédit des magasins parce que je n'ai pas de répondant. Le propriétaire de magasin ne vous accordera un crédit de 200 gourdes que s'il est certain que vous avez une garantie de 1000 gourdes. A quoi bon de solliciter un crédit qui serait refusé ? » (Laraque 1987 : 34). En fait, les paysans ne disposent pas d'un compte d'épargne pour faire face à des situations imprévues, qu'il s'agisse de dépenses personnelles et familiales; d'achat de moyens de production par exemple, des semences; de marchandises pour ouvrir un petit commerce informel; pour faire face à une maladie, la mort d'un être cher, le mariage d'un fils ou d'une fille, ou la rentrée scolaire des enfants.

Ce système de crédit usuraire contribue à la pénible situation socio-économique de la majorité de paysans haïtiens : il est généralisé et n'est sous le contrôle d'aucune législation. En outre, les usuriers bénéficient d'une situation de monopole étant donné que les institutions formelles et semi-formelles de prêts dans les zones rurales discriminent contre les paysans, ce qui révèle clairement leurs structures, leurs lois organiques, leurs fonctionnements et leurs actions (voir Section 4.1). En d'autres mots, en excluant la majorité de la population rurale, ces établissements financiers aident les

usuriers à maintenir les paysans dans une « spirale d'endettement » et une extrême pauvreté.

En termes concrets, cela signifie que les paysans qui désirent obtenir un crédit, si minime soit-il, n'ont d'autres alternatives que de s'adresser aux usuriers qui eux sont toujours à la recherche des moindres occasions et/ou difficultés que vivent les paysans. Ce qui frappe lorsqu'on se penche sur ce problème important et généralisé est le peu d'importance qui lui est accordé tant dans les études spécialisées, que dans les politiques économiques des gouvernements et les projets de développement socio-économique.

De ce fait, il est difficile de recueillir des données exactes concernant ce phénomène social. Cependant, nous pouvons affirmer que, de manière générale, les taux d'intérêt dépassent toujours cent pour cent l'an; et qu'ils changent selon l'urgence, la période de l'année et autres variables connexes, pouvant atteindre les 300 et jusqu'à 600 pour cent, affirme J.-C. Amédé (1996). Ces taux ne peuvent être estimés avec précision; cependant, ce qui semble clair est que les paysans qui contractent ces dettes ne peuvent les rembourser qu'avec difficulté. Ils se retrouvent simultanément avec de pauvres récoltes, des sols peu fertiles, des cyclones, des inondations, des sécheresses; et avec les vices structurels inhérents à la commercialisation de leurs produits, particulièrement les bas prix de ceux-ci versus les prix élevés des produits et intrants qu'ils doivent acheter.

Il résulte de cet état de fait, un endettement chronique des paysans qui se voient souvent obligés d'hypothéquer leurs récoltes, et ce, souvent pour plusieurs années

consécutives. En cas de non-remboursement du prêt après la période fixée, la parcelle de terre possédée par le paysan sera saisie et fréquemment celui-ci sera arrêté et incarcéré par les autorités locales. En réalité, bien des usuriers profitent des nombreuses difficultés que rencontrent les petits paysans pour leur prêter de l'argent avec la nette intention de s'accaparer de leurs biens en vue d'accroître leur propre propriété.

Le dernier point à souligner est le caractère saisonnier des mécanismes d'endettement, par exemple, lors de la rentrée scolaire. Les prêts sont souvent octroyés pour deux ou trois mois, à des taux élevés et doivent être remboursés au début de la récolte. Ce dernier point est fondamental parce que les paysans sont ainsi pressés de vendre leur récolte au moment où les cours sont les plus bas, et ce, à « leur » usurier et non pas à quelqu'un d'autre. Fréquemment, l'usurier conserve les denrées dans son silo en vue de les revendre plus tard à crédit, à prix élevé, pendant les périodes de pénurie, aux mêmes paysans qui les ont vendus (Brisson 1968).

Somme toute, le problème de l'usure est un des obstacles majeurs au développement rural du pays et au développement socio-économique de bien des paysans. Il s'agit d'un problème complexe et, de ce fait, il ne s'agit pas seulement de proposer des alternatives au sens strict du terme, mais de se pencher sur l'ensemble des structures sociales existantes qui en expliquent la cause. Est-ce que celles-ci offrent un cadre social propice au développement de ces alternatives ? En d'autres mots, si un changement radical ne s'opère pas au sein de la société rurale haïtienne, il est probable que l'on continuera à

mettre sur pied des organismes de crédit qui n'aideront pas ou peu la grande majorité de la population rurale haïtienne.

2.2 Mécanismes du faire-valoir direct et indirect.

Cette section met en évidence quelques mécanismes d'exploitation des paysans par la perception de rentes agraires, spécifiquement dans le cadre des systèmes de fermage et métayage. Ceux-ci impliquent que la majeure partie des récoltes est accaparée par les élites rurales. Ces systèmes sont à la base de la misère des paysans, de la pénurie de terres et de la généralisation de l'usure. Le problème est systémique : pour survivre, les paysans sont souvent obligés de recourir au métayage et fermage de terres possédées par de grands propriétaires absentéistes vivant en ville ou à l'étranger. Ces derniers trouvent plus fonctionnels et rentables d'affermier ou d'offrir leur terre en métayage : ils lient les paysans par des contrats léonins et de fait peu de paysans sont capables d'éviter cette forme d'exploitation. Mais la situation concrète ainsi créée est complexe au niveau individuel : bien des paysans sont à la fois propriétaires parcellaires, fermiers et métayers. Donc le phénomène foncier se caractérise par une très grande diversité de modes de tenure. Parmi les manifestations les plus typiques de ces modes de tenure, il faut citer le faire-valoir direct et le faire-valoir indirect.

Dans le faire-valoir direct, le propriétaire est aussi le maître de l'exploitation et il est souvent présent pour contrôler les opérations. S'il s'absente, il confie la gestion à un gérant qui contrôle les activités. Dans le cas du faire-valoir indirect, le propriétaire ne

gère pas la mise en exploitation de sa terre, mais la « concède » à une tierce personne par un contrat de métayage ou de fermage (M. Samedy, 1997 :25).

Lorsqu'il y a métayage, le paysan paie une rente au propriétaire sous forme d'une part de la récolte, et ce, à un taux convenu à l'avance. En d'autres termes, le propriétaire fournit la terre, le cheptel, et si nécessaire d'autres moyens de production; et le métayer apporte son savoir-faire. Ce système est largement pratiqué et est connu sous le nom de « deux moitiés » ou « socié » : le paysan paie au propriétaire une rente en produit sous forme d'une partie de la récolte; celle-ci est partagée en trois portions égales dont deux reviennent au paysan producteur (d'où le nom deux moitiés) et une portion va au propriétaire. Selon J. Luc (1976 :33, 36) « le métayage est le régime qui consiste, pour un propriétaire, à confier sa terre à un exploitant (un paysan) avec qui il partage la récolte. Dans ce système, il n'y a donc pas de rémunération fixe, mais tout simplement une indication d'un taux de partage ». Il s'agit d'une entente verbale non formelle entre les deux partenaires. Ce contrat n'a d'effet que pour une durée brève pouvant dans certains cas ne pas excéder une seule saison de culture (chaque saison de culture est alors négociable).

Prendre en métayage ne suppose donc aucun paiement à l'avance en nature au propriétaire. Le paiement de la rente doit s'effectuer au début de la récolte, ce qui - nous l'avons vu - contribue grandement à l'endettement des paysans. En conséquence, il est logique qu'il s'agisse des paysans les plus pauvres et/ou ceux qui sont considérés comme

étant « sans terre ». G. Brisson (1968) appelle ce type de rente : la rente-produit ou la rente-nature.

Même si la règle générale est celle des « deux moitiés », la part de la récolte qui revient au propriétaire varie dans certaines zones rurales. Elle peut aller du quart à la moitié de la récolte. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces différences. La part est plus élevée là où la demande de terre dépasse l'offre de manière très considérable; ou lorsque le propriétaire a participé aux frais de production (ce qui est peu courant). Par contre, la part est moins élevée lorsque le métayer est obligé d'offrir à son propriétaire des prestations en travail. Ces services sont souvent « nécessaires » si le paysan compte conserver la parcelle qu'il cultive présentement pour plusieurs récoltes ou s'il a le projet d'agrandir la superficie dont il dispose.

En somme, tant le métayage que le fermage sont multiformes et particulièrement difficiles à saisir dans leur totalité. Les redevances sont souvent masquées par diverses formes d'échange inégal. Ces types de sur-rente traduisent un état de dépendance généralisée et jouent un rôle fondamental dans l'exploitation constante qui appauvrit la paysannerie de façon pluridimensionnelle.

Parmi les types de sur-rente et dans une certaine mesure de métayage, il en existe un type appelé la rente-travail. Dans ce cas, le paysan paie au propriétaire une rente sous forme de prestations de travail. Selon J. Luc (1976 :34), il s'agit d'une forme pure et simple de travail forcé. Dans cette forme de rente, le paysan occupe une parcelle de terre

qu'il cultive pour son propre compte afin que sa famille et lui puissent survivre. Le paysan peut construire sur cette parcelle une chaumière (un taudis !) qui sert d'habitation. Le paysan s'engage à accomplir chaque jour une série de travaux pour le propriétaire. En plus, les membres de sa famille doivent exécuter divers travaux domestiques dans la maison du propriétaire, en particulier si celui-ci y vit (Brisson, 1968 :33-35). Il s'agit d'un rapport d'exploitation très dur car le propriétaire s'approprie « au quotidien » de la force de travail du paysan et de sa famille (E. Charles, 1994 :50). Cette forme d'exploitation est appelée « rente-corrée » et P. Moral la qualifie de 'colonat paritaire'.

Le fermage (la rente-argent) est également une pratique fort répandue dans les zones rurales, mais moins cependant que le métayage. Il s'agit d'une location de terre pour une durée déterminée et d'un montant fixe, accompagnée d'un bail. La somme convenue est payable avant la mise sous culture ou l'occupation par le fermier. La durée des baux est variable; elle peut ne pas excéder une saison de culture surtout dans certaines régions où la demande dépasse l'offre (plaines rizicoles d'Artibonite) ou dans certaines régions maraîchères (Moral, 1961 :289), telles celles de Kenskoff et Furcy, de Grande-Anse, etc., donc dans les régions d'agriculture intensive où se note une forte dépendance du paysan producteur à l'égard du propriétaire. Mais, de fait, la durée des baux peut varier entre trois à six mois, ou ... être échelonnée sur plusieurs années. En conséquence, il convient de distinguer deux grands types de fermage selon la durée de la location : les contrats d'un an ou moins, appelés « fèm », et les contrats de plusieurs années, appelés « potèk ». La rente foncière est beaucoup plus élevée dans le cas du « fèm » que du « potèk ».

Le fermier encourt des risques évidents dans la mesure où il n'est pas toujours sûr que la (ou les) récolte(s) lui permettra de payer le montant du fermage, ce qui l'entraînera nécessairement (ou le maintiendra) dans le cercle vicieux de l'endettement. Cependant, il faut souligner que le dit endettement est d'un type différent que dans le cas du métayage : la rente-argent est une pratique répandue surtout dans l'affermage des terres de l'État, de quelques grands propriétaires absentéistes et parmi les paysans moyens et aisés. En d'autres mots, la majorité des paysans pauvres pratiquent le métayage alors que les strates sociales rurales plus élevées pratiquent le fermage.

En résumé, le métayage s'oppose au fermage sur plusieurs points. (1) Dans le métayage, le propriétaire doit être présent dans la région ou sur les lieux pour assister au partage de la récolte, ou être représenté par un gérant mandaté; cela n'est pas le cas pour le fermage. (2) Le contrat de métayage est essentiellement informel, celui du fermage prend des formes nettement plus formelles. (3) L'accord de métayage tend à être à court terme ; alors que le contrat de fermage tend à être d'une ou plusieurs années.

Comme généralement c'est le cas dans les zones rurales de tous les pays pauvres, par delà ces principes généraux, les diversités locales sont en Haïti très grandes. Ainsi, les contrats de métayage peuvent être de trois mois pour des zones produisant des haricots, mais de un an et demi pour la culture du manioc; le tout dépend donc du type de culture, le contrat prenant fin avec la « séparation » de la récolte. Pour ce qui a trait à l'aspect formel des contrats de fermage, ceux-ci supposent en général un bail écrit, contrat par lequel le propriétaire reconnaît avoir reçu telle somme d'argent contre la

jouissance de ses droits sur une parcelle donnée et pour un temps déterminé. Le document est signé, soit devant une autorité judiciaire, soit devant un membre de la communauté locale comme témoin garant de cet acte. Cependant, quand les relations sont très étroites entre les deux partenaires (ou parfois lorsque les deux partenaires sont analphabètes), le contrat reste informel (verbal).

Qu'il s'agisse de métayage ou de fermage, ce qui reste malgré tout est l'inégalité entre propriétaires et paysans, que ceux-ci soient moyens ou aisés (fermage) ou pauvres (métayage). Cependant, ce rapport d'inégalité est parfois « inversé ». Ainsi, à cause de situations imprévues, de maladie, de décès, des obligations pour envoyer les enfants à l'école et d'autres urgences familiales, les paysans sont pressés par des besoins monétaires urgents et en conséquence cherchent à se dessaisir provisoirement de leur parcelle en échange d'un paiement immédiat, par exemple dans le cas de la rente « potèk ». Cela les oblige à louer leurs lopins à relativement bas prix, généralement à des paysans plus aisés qui peuvent leur fournir tout de suite les sommes nécessaires. Le rapport de force est alors beaucoup plus favorable à celui à qui sont remises les terres et le poids de la rente foncière est d'autant plus faible que la durée du bail est longue. Certains paysans « plus » aisés ont ainsi accès à des parcelles de paysans « moins » aisés, ce dont ils ne manquent de profiter. Ils recèdent ces mêmes terres en métayage à des petits paysans en vue de profiter, sans travailler, de l'usufruit. En d'autres termes, certains paysans sont contraints d'offrir leurs parcelles en fermage « potèk », à long terme, avec une rente annuelle faible; et ces parcelles sont données en métayage (« deux moitiés » ou « socié ») avec une rente beaucoup plus importante. Les terres en métayage

sont offertes par les paysans aisés aux paysans pauvres et les terres en « potèk » par les paysans pauvres aux paysans aisés. De fait, il s'agit d'un accaparement du lopin des petits paysans par les plus aisés; on peut parler ici d'une vente déguisée.

De plus, ces mêmes propriétaires fonciers aisés ont la capacité d'augmenter la taille de leur propriété en devenant des « fermiers d'État ». Le loyer des « terres d'État » est généralement très faible et les contrats sont établis pour des périodes indéterminées tant et si bien que certains d'entre eux se considèrent comme propriétaires de ces terres et profitent pour les sous-louer à de petits paysans, généralement en fermage à des prix élevés, réalisant ainsi des profits considérables sans avoir besoin de travailler eux-mêmes ces terres.

Tous ces mécanismes et ces formes de rente contribuent grandement à l'endettement des paysans, à l'usure dans les zones rurales et à une pauvreté généralisée. Cette situation est néfaste pour le développement rural du pays : une minorité de propriétaires fonciers maintient la masse paysanne sous sa coupe (Brisson, 1968 :40). Les contrats de métayage et de fermage lient les petits paysans à ces riches propriétaires fonciers dans une relation de dépendance et d'exploitation.

Il faudrait transformer les structures sociales en place en vue d'une redistribution plus équitable des richesses, ce qui équivaldrait à : une redistribution de la terre à ceux qui la travaillent, un nouveau système de commercialisation des produits, l'élimination de certaines rentes foncières, la disparition de certains intermédiaires et ou spéculateurs pour

arrêter de drainer les maigres surplus que produisent les paysans. En somme, ces maigres surplus sont accaparés par des mécanismes féodaux de rente foncière. Le métayage et le fermage grèvent la capacité socio-économique des paysans en les empêchant d'accumuler quelque capital que ce soit. Un tel capital, si petit soit-il, leur permettrait non seulement de survivre décemment, mais aussi de promouvoir un véritable développement économique et social durable. Il faudrait briser les chaînes féodales et agir « autrement », en mettant sur pied des projets viables, concrets, réels et réalisables, tel par exemple l'accès des paysans au micro-credit.

2.3 Circuits de commercialisation et spéculation

L'endettement généralisé des paysans et l'usure existant dans les zones rurales peuvent également être reliés à un phénomène social qui peut être qualifié de « spéculation ». G. Girault (1979 : 154) la décrit de la manière suivante : « La spéculation est à l'intérieur de la formation sociale haïtienne le maillon par lequel les habitants sont liés au système de dépendance commerciale et par lequel l'arrière-pays est articulé sur les villes côtières ». En outre, « la spéculation s'entend comme l'activité commerciale qui consiste à acheter du paysan producteur des produits destinés à l'exportation et à les revendre à d'autres commerçants ou exportateurs » (Girault, 1979 :131; Moral, 1961 :245). Ce terme trouve son origine dans l'époque coloniale et l'activité qu'il implique ne peut vraiment être définie de façon nette. Il s'agit d'un terme équivoque, un fourre-tout. Grosso modo, et très concrètement dans le cas d'Haïti, la spéculation consiste essentiellement à acheter à bas prix des produits ou denrées agricoles

destinés à l'exportation pour les revendre à un prix élevé aux grands exportateurs qui se trouvent en ville ou aux abords des ports, soit au sommet de ce circuit, au niveau national par rapport au marché international.

Le spéculateur est donc un intermédiaire-clé de par les rapports qu'il entretient avec les paysans et les exportateurs dans le processus de la commercialisation des denrées agricoles. Il dépend des avances que lui consentent les exportateurs. Les dites avances lui permettent d'offrir de l'argent en usure aux paysans endettés en vue de s'accaparer de leurs futures récoltes. Il a pour fonction d'acheter dans les campagnes en gros et en détail plusieurs types de denrées agricoles exportables pour le compte d'une maison d'exportation, maison qu'il représente dans le milieu rural. Simultanément, certains spéculateurs exercent d'autres activités telle la distribution de produits manufacturés en provenance de la capitale ou même, spécifiquement, l'achat et la revente de certains produits d'importation fournis par la maison d'import-export qu'il représente. G. Brisson (1968), P. Moral (1961 :210) écrivent à ce sujet : Très souvent, ce spéculateur cumule plusieurs offices : domanier absentéiste, homme de loi (avocat, notaire, arpenteur), homme d'Église (pasteur, prédicateur), homme d'affaires (courtier, mandataire forain), homme public (magistrat communal, chef de section, « chef de *bouquement* » (nom donné à l'agent électoral qui fait « converger » les votes vers un candidat), usurier, etc.

Très souvent, c'est le spéculateur qui donne des « coups de poignard » aux paysans. Il arrive en général à maintenir habilement sa clientèle par un jeu subtil de dettes, d'avances sur la récolte, de faveurs, d'autoritarisme qui mène à la dépossession sans

heurts des paysans endettés. Ceux-ci se trouvent dans un étau et ne peuvent s'en sortir. Ces intermédiaires sillonnent sans cesse la campagne et exercent un contrôle très diversifié sur la vie socio-économique des paysans. Ils monopolisent les circuits de commercialisation ; ils sont les principaux usuriers et ont donc la capacité d'obliger le paysan à s'acquitter de ses dettes sous peine de confiscation de leur lopin de terre. Ils font appel aux autorités locales qui arrêteront et incarcéreront les paysans. Ils sont fréquemment de représentants de l'autorité judiciaire ou en sont les amis, autorités qui défendent les intérêts des spéculateurs. Même si dans la plupart des cas, les paysans ont raison, ils finissent par être coupables. En somme, les spéculateurs représentent non seulement les intérêts économiques de la bourgeoisie marchande (exportatrice) et des divers niveaux ou couches sociales dans le circuit ou le jeu de la commercialisation, mais ils la représentent aussi au niveau politique et judiciaire et ils exercent sur les paysans des contraintes sévères.

J. Luc (1976 :23), dans un style imagé, décrit l'action prédatrice du capitalisme marchand ainsi que le rôle complice et adjuvant des spéculateurs de la manière suivante : « Le capitalisme marchand est une pieuvre appliquée sur le corps de la société haïtienne. Les intermédiaires-spéculateurs sont les tentacules qui pompent le travail gratuit du paysan pour l'acheminer vers le centre, vers la minorité privilégiée des capitalistes exportateurs ou monopolistes. Naturellement, au cours du passage, les tentacules se nourrissent aussi ». Ce système relativement complexe est étonnamment stable ; il résulte en une société à deux vitesses. Ce qui amène à la constatation suivante : les paysans producteurs vivent dans la misère et ne retirent presque rien de leur travail, tandis qu'une

minorité vit dans l'abondance et, comme le dit si bien T. Veblen (1970), le «luxue ostentatoire ». De son côté, E. Galeano (1983) déclare « Nous avons la vache et ils ont le lait ».

Ce qui montre bien la stabilité de ce système d'exploitation et son aspect systémique d'exploitation est que l'activité de la spéculation est régie par l'Administration des Contributions du pays, donc certains spéculateurs sont munis d'une licence, à savoir un permis officiel les autorisant à acheter les denrées des paysans à la campagne. En conséquence, on distingue juridiquement deux catégories de spéculateurs en denrées. La première est composée de marchands « indépendants » (sans licence) et l'autre de spéculateurs qui sont des marchands officiellement liés à des établissements (soutes) munis d'une licence ou d'une patente renouvelable annuellement.

Il existe donc une catégorie de spéculateurs qui achètent « illégalement » les denrées agricoles des petits paysans, ce qu'ils font en dehors des lieux prescrits par la loi, à savoir en dehors des « soutes ». Concrètement, ces marchands « indépendants » se promènent dans les petits marchés ruraux, les sentiers, les mornes et moindres recoins des campagnes pour acheter des denrées en petite quantité et à bon marché, souvent en utilisant des instruments de mesure de qualité douteuse. Ces spéculateurs sans licence empruntent souvent aux spéculateurs patentés l'argent nécessaire à l'achat des petites quantités qu'ils convoitent. Il existe donc une situation d'endettement et d'usure hiérarchisée entre les deux catégories de spéculateurs.

La situation des spéculateurs indépendants est assez précaire, même si leur présence est généralisée dans les campagnes. Leurs activités sont multiformes et difficiles à saisir dans toutes leurs composantes. Tout dépend de la région ; et il est caractéristique à cet égard qu'ils sont identifiés de nombreuses façons négatives: sous-marins, bafonneurs, voltigeurs, pirates, zombis, marrons (Girault, 1979). Les spéculateurs indépendants « achètent » les produits agricoles et, donc, payent en argent; ou les obtiennent par le troc, donc en les échangeant contre des produits manufacturés, des tissus, des objets de première nécessité. De la sorte, la plupart de ces spéculateurs illicites peuvent être considérés comme des colporteurs (acheteurs, revendeurs au détail) et/ou comme des usuriers. Ils se recrutent généralement parmi les paysans les plus pauvres, paysans qui se lancent dans cette activité commerciale précaire afin de « survivre », ce qu'ils ne font que difficilement étant donné les faibles bénéfices, leur niveau d'endettement et leur statut illégal. En effet, ils peuvent être arrêtés à tous moments par des inspecteurs-contrôleurs, qui ne sanctionnent que rarement les spéculateurs patentés qui soutiennent ces activités illicites et jamais les « gros bonnets » à savoir les maisons exportatrices qui sont complices en fournissant les capitaux nécessaires aux spéculateurs patentés. En d'autres mots, les spéculateurs illicites font partie d'un réseau de commercialisation complexe et stable, mais le dit réseau ne leur offre protection ni en amont ni en aval. Ce qui fait qu'ils mènent des vies difficiles et pauvres.

Les exportateurs en collaboration avec l'Etat fixent formellement le prix à payer aux paysans pour leurs denrées. Dans ce prix fixe, l'Etat via les taxes fiscales prélève sa part et les exportateurs la leur. En conséquence, dans ce système, le paysan est exploité de

différentes manières et à plusieurs niveaux : par le prix imposé par les instances nationales, par des abus de toutes sortes (par exemple l'usage de « faux poids ou kout balans » rendu possible à cause de la situation familiale d'analphabétisme du paysannat), par l'endettement et l'usure. De manière générale, le système de commercialisation constitue en fait un système de crédit de type pyramidal.

La nature du système décrit ci-dessus mène aux deux questions fondamentales suivantes : (1) que faut-il faire pour transformer le type de commercialisation caractérisant aujourd'hui les zones rurales du pays; et (2) quels organismes de crédit et d'aide pourraient être créés pour venir en aide aux paysans ?

2.4 La « borlette »

Elle a été introduite en Haïti, principalement dans la région des Cayes vers les années 1960, par les coupeurs de canne à sucre revenant de Cuba. Ce jeu de hasard s'est étendu par la suite dans le pays tout entier au point de faire partie maintenant de la vie quotidienne, et ce, tant à la ville que dans les campagnes. Les tirages sont soit quotidiens (basés sur la loterie de New York et la loterie du Vénézuéla), soit hebdomadaires (basés sur les deux derniers chiffres des trois gros lots de la loterie de la République Dominicaine), soit mensuels (basés sur les deux tirages mensuels de la loterie de l'État haïtien). De la sorte, il y a en moyenne 10-12 tirages par semaine.

Motivés par la promesse de lots importants, les paysans jouent et pour ce faire sont obligés de « planer », c'est-à-dire « engager » dans des « bric-à-brac » (« monts de piété » ; maisons qui donnent des avances de fonds sur des objets : montres, chaînes, instruments aratoires, petit cheptel, etc.). Donc, certains paysans s'endettent vis-à-vis d'usuriers ou de spéculateurs pour trouver l'argent nécessaire à l'achat des « boules », numéros de deux chiffres allant de 00 à 99 sur lesquels se base le jeu de borlette. En cas de non-paiement, ils perdront les objets mis en gage et parfois leur lopin de terre sera saisi.

Il est certain qu'en termes socioculturels, la borlette contribue à maintenir les paysans dans une forme d'apathie ; et certains d'entre eux passent le plus clair de leurs temps à rêver d'avoir des boules comme condition pour jouer et gagner à la borlette. Ces jeux de hasard étant la plupart du temps contrôlé par la mafia internationale, les numéros gagnants sont soit des « boules-banques » (des boules exclues de la liste lors de la vente), soit des boules rarement vendues. De nos jours, avec la généralisation des téléphones cellulaires et mobiles, les démunis sont encore davantage victimes de ces manipulations.

La borlette peut-être considérée comme une vraie plaie sociale. Or, elle est devenue une « industrie » à l'échelle du pays tout entier. Dans les campagnes, le long des routes, à quelques kilomètres de distance les unes des autres, on trouve des « banques de borlette ». Certains paysans analphabètes, dès le moment où ils sont en mesure d'écrire leur nom et d'aligner des chiffres de 00 à 99, deviennent des agents pour la borlette. Ils parcourent la campagne, une feuille de papier à la main et du papier dans leurs poches, à

la recherche de clients, ce qui ne peut qu'accroître l'endettement et la pauvreté des paysans. De fait, une telle activité devrait être interdite afin de protéger la population tant rurale qu'urbaine. En outre, les combats de coqs dans les « gaguères (de petites arènes rondes entourées de gradins, situées dans les campagnes et aux alentours des villes) appauvrissent les démunis. Chaque village a sa et/ou ses gaguères : on y effectue les paris; et les coqs s'affrontent en des combats organisés et arbitrés suivant des règles fixes respectées par tous. Ainsi, chaque fin de semaine, outre la borlette, les paysans s'endettent pour parier des sommes d'argent sur des coqs dans les arènes des gaguères.

Ce chapitre s'est attaché à rendre compte de la situation générale d'endettement subie par le paysan. Cet endettement est révélateur de l'oppression et de la dépendance existant en milieu rural. Une telle situation - ainsi que les caractéristiques assez traditionnelles - de la paysannerie haïtienne constituent la toile de fond permettant de comprendre les organisations traditionnelles d'entraide existant en son sein. Le chapitre suivant étudiera ces organisations.

CHAPITRE 3 - Les organisations traditionnelles d'entraide

Les organisations traditionnelles d'entraide et plus spécifiquement le travail collectif ont toujours été importants dans les zones rurales du pays. Ces organisations sont de types fort divers : le coumbite, l'escouade, la société, la chaîne, la colonne, la ronde, le mazinga, etc. Elles comportent rarement une rétribution monétaire : leur vrai motif est l'entraide et la réciprocité dans l'échange des services (G. Bathelemy, 1990).

Les Africains transportés à Saint-Domingue lors de la traite des Noirs cultivaient déjà en commun les parcelles qui leur étaient allouées dans les plantations coloniales. Mais outre ces parcelles, ils ont mis en commun leurs expériences diverses et complémentaires pour faire naître un système nouveau afin de répondre à la situation désespérée dans laquelle ils se trouvaient. Certaines des associations traditionnelles qu'ils ont créées existent encore dans les milieux ruraux (coumbite, escouade). Mais elles perdent grandement de leur vitalité à cause de la modernité, de l'expropriation massive des paysans et de l'exode rural vers les bidonvilles.

Cependant, l'esprit d'entraide subsiste dans les coutumes rurales haïtiennes et nous le considérons comme un facteur indispensable dans l'élaboration de toute politique de développement rural. De ce fait, le présent chapitre traitera successivement du *lakou* (qui constitue plutôt un type d'organisation sociale qu'une simple organisation d'entraide), du coumbite et de l'escouade (qui sont des organisations d'entraide proprement dites).

3.1 Le « lakou »

Les ethnologues considèrent que l'origine de certaines coutumes caractérisant les communautés paysannes haïtiennes est clairement africaine. Ceci est en particulier le cas pour le « lakou » à savoir un ensemble d'habitations occupé en règle générale par une seule famille (étendue) dont les membres ont entre eux des liens économiques et sociaux qui sont à la fois étroits et complexes.

Au XVIII^e et XIX^e siècles, la densité de la population rurale était fort faible. En conséquence, il n'existait aucune pression sur la terre, il y avait pénurie de main-d'œuvre, les terres étaient fertiles et les exploitations relativement grandes. Les anciens évoquent encore aujourd'hui le « bon vieux temps » où les paysans pouvaient posséder de 20 à 30 carreaux de terre indivis au centre desquels il y avait la maisonnette, un jardin et la partie cultivée de l'exploitation (R. Bastien, 1951 :18). Cette unité unifamiliale peut être considérée comme le noyau originel du « lakou ». Quand les enfants du couple pionnier atteignent la maturité, ils abandonnent le toit familial en vue de créer leur propre foyer, ce qu'ils font généralement en s'installant près de leurs parents. C'est ainsi que le « lakou » se développe progressivement, avec ses ramifications de ménages constitués en sous-lakou. Il s'agit d'une réalité complexe qui juxtapose diverses unités familiales de frères et de cousins de génération en génération, réalité caractérisée par un sentiment d'appartenance, des formes de travail et des échanges de services entre les membres.

Chaque lakou est structuré par l'autorité effective et incontestée d'un ancien qui en est à la fois le chef temporel et spirituel. Le chef symbolise simultanément le respect du lakou, la protection de son territoire contre tous les ennemis extérieurs, y inclus les mauvais esprits qui pourraient jeter un mauvais sort sur un membre de la famille ou sur la famille entière. Le lakou est donc une structure résidentielle dotée d'un imaginaire collectif propre. Le terme provient de la contraction des mots français « la cour ». En Haïti, le mot « lakou » a plusieurs acceptions; chaque maison, par exemple, a son propre lakou, à savoir la portion de terrain non bâtie située derrière l'habitation. Cependant, la signification sociologique du terme est celle décrite antérieurement, signification qui symbolise avant tout la vitalité de l'organisation originelle.

Au sein de cette unité spacio-sociale, l'assistance mutuelle, la solidarité, l'entraide sont omniprésentes. C'est ce qu'on appelle « faire coumbite », s'unir (tèt ansanm), et, ces échanges de services excluent toute rémunération. Autrefois, quand il avait des terres vacantes, le phénomène du lakou était très répandu. Mais aujourd'hui, dans le milieu rural, il est difficile de trouver des lakou comprenant une dizaine de maisons; les lakou sont donc en pleine décadence et ils ne sont plus sous l'autorité effective et influente d'un chef.

On peut situer le début de cette désagrégation à la fin du XIX^e siècle et dans les premières années du XX^e siècle, soit à l'arrivée des grandes compagnies étrangères de culture exportable et à l'époque du débarquement de la marine américaine et de l'occupation du pays par les États-Unis. Ces grandes compagnies, essentiellement

américaines, voulaient implanter dans le pays des plantations. Pour ce faire, on a brutalement et massivement exproprié les paysans sonnait ainsi le glas du lakou dans des régions entières par un démantèlement de la solidarité qui unissait les familles rurales. Ces expropriations arbitraires ont mené à un exode rural massif, à une importante émigration vers Cuba et à des actions arbitraires de tous types (incarcération de milliers de paysans, travaux forcés dans les plantations et dans la construction de routes, etc.). Il en résulta une crise socio-économique majeure, un processus de paupérisation continu et surtout la décadence du lakou, décadence impliquant la disparition de ses chefs ainsi que la dévalorisation du vaudou, pratique religieuse par laquelle chaque famille vénère son propre dieu, credo qui de ce fait unissait solidement les membres de la famille étendue (Castor 1988; Barthélemy 1990; Bastien 1951).

L'opposition au vaudouisme est donc une autre cause de l'affaiblissement du lakou. Cette opposition a pris en Haïti, à certaines époques, la forme d'une véritable croisade via les Eglises catholiques et protestantes, surtout à partir des années 1940. Cette action est menée par des missionnaires et prend souvent une coloration ethnocentriste (dévalorisation de la culture populaire haïtienne; chasse aux sorcières de tous types; poursuite des hougans, prêtres du culte vaudou). Or, le vaudou constituait - dans ses aspects positifs et culturels - une force de cohésion sociale au sein du lakou et du milieu rural haïtien.

Après l'arrivée des grandes compagnies étrangères et l'opposition au vaudouisme, la troisième cause de l'affaiblissement du lakou est l'opposition de certains chefs d'Etat

haïtiens mulâtres qui non seulement ont favorisé l'action des occupants américains et des missionnaires en ce sens, mais ont aussi directement participé à la chasse aux hougans et au démantèlement de leurs houmforts (temples) par des incarcérations et arrestations arbitraires. Le but était ici avant tout socio-culturel : (1) apporter la modernité aux paysans, à savoir la civilisation occidentale considérée comme la seule valable; (2) détruire le lakou et le vaudou perçus comme les véhicules de la tradition autochtone; (3) favoriser l'implantation de la « grande culture » et l'établissement de la religion catholique romaine.

De fait, ces diverses actions ont contribué à miner les formes d'entraide (de « tèt ansanm ») et de cohésion sociale existant dans les campagnes. Or, une telle entraide peut constituer un élément clé de tout projet de développement endogène sérieux et efficace visant à aider les paysans. La solidarité présente dans le coumbite, l'escouade et autres types d'organisations traditionnelles sont des bases incontournables pour toute intervention cohérente de développement dans les zones rurales du pays. En d'autres mots, continuer d'ignorer cet aspect socioculturel vital implique une forme de colonialisme culturel ou d'ethnocentrisme en voulant faire du développement rural « à la place » des paysans avec des approches exogènes et incompatibles à la réalité des autochtones – tout en continuant à favoriser des projets sans rapport avec les « besoins essentiels » des paysans.

En réalité, depuis des décennies, en Haïti, la coopération au développement a surtout mis en œuvre des méga projets fort coûteux (Voir à ce sujet l'Appendice 2, pages 114-

116). Nous considérons que leurs échecs répétés trouvent leur origine dans le fait qu'ils ont ignoré l'élément de cohésion sociale et de solidarité existant au sein de la paysannerie, ainsi que son côté créatif et débrouillard. Les projets de développement rural devraient au contraire favoriser de petits projets locaux qui permettraient aux paysans d'exploiter leur potentiel en vue d'accéder à une pleine autonomie financière, culturelle et sociale.

Présentement, dans les campagnes, les relations interpersonnelles tendent à devenir très individualistes, voire conflictuelles, ce qui profite surtout aux hommes de loi et aux autres types d'élites locales. Les expropriations illégitimes sont courantes, les militaires et autres « autorités » accaparent les terres des paysans, les lakous s'affaiblissent et l'exode rural se généralise ; et les bidonvilles sont en pleine croissance. Dans ces derniers est apparu un nouveau type de lakou : un groupe de « ti kay » (maisonnettes) contiguës. Il s'agit, donc, d'un lakou assez artificiel et getthoisé, fort différent du lakou d'autrefois ; il se trouve dans les zones urbaines les plus pauvres et est une sorte de lotissement intérieur d'aspect misérable. Les bidonvilles et quartiers pauvres de Port-au-Prince ont nombre de ces cours sordides (Cours Pisquette, Cours Fourmis, Cours Bois, etc.). Mais il n'existe aucun nouveau type d'entraide, aucun rapport de consanguinité dans le cadre de la famille élargie, alors que ceux-ci étaient très importants au sein du lakou traditionnel. En somme, il semble que la disparition du lakou traditionnel résulte en partie de l'exode rural massif qui a mené à une autre forme de lakou, à savoir une agglomération de gens vivant et partageant un même espace, mais d'origines rurale et régionale diverses.

Dans les campagnes émerge également un nouveau type de lakou qui transcende ou se substitue aux liens de parenté ; il s'agit d'une communauté de voisinage au sein de laquelle se font de prestations de services et des contre-prestations en nature. En d'autres mots, malgré les différentes modifications qui se sont produites dans les milieux ruraux, le lakou persiste, mais se transforme. De fait, il épouse certaines valeurs de la coopérative moderne de type communautaire sous des formes déjà vécues dans les organisations traditionnelles. Ceci est très bien exprimé par un proverbe haïtien qui dit « voisinaj se fanmy » (les voisins sont de la parenté ou de la famille élargie). En d'autres termes, ce nouveau type de lakou transcende les liens de consanguinité.

3.2 Le coumbite

Le « konbit » en créole (le coumbite ou combite en français) vient du terme espagnol *convito* qui signifie : invitation, réunion, rassemblement, substantif dérivé du verbe *convidar* qui signifie convier et qui correspond au terme français convive. En fait, le coumbite constitue l'un des principaux modes de travail coopératif haïtien; il s'agit d'une manifestation d'entraide exclusivement fondée sur des prestations et contre-prestations de travail agricole. Il ne donne lieu à aucun paiement ou rémunération; la seule obligation ou redevance qui existe de la part du bénéficiaire du coumbite est celle de fournir assez de nourriture et de boisson aux invités.

Le coumbite pourrait se définir comme une association d'entraide : (1) dont la modalité du fonctionnement est soumise à une réglementation informelle; (2) entre les

résidents d'une même localité ou quartier dans le milieu rural; entièrement volontaire; provisoire et qui peut durer à peine une demi-journée; qui peut réunir soit des amis et des voisins, soit des membres de la parenté proche ou de la famille élargie. Selon M. Laguerre (1975 :9-10, 19-22), le coumbite n'est pas à proprement parler une association, mais bien un rassemblement sur invitation : dans un esprit d'entraide, les invités répondent à l'invitation en vue d'effectuer une tâche et reçoivent un copieux repas de la part de l'organisateur. Le coumbite contribue ainsi à la création d'un espace social solidaire. M.T. Vallès (1968 :196) pour sa part définit le coumbite comme une association d'entraide s'adonnant à des activités agricoles ou autres dont la structuration interne et externe est soumise à une réglementation bien spécifique.

De son côté, M.J. Herskovits (1964 :25) écrit ceci : « The combite, as an instrument of cooperative labor and mutual self-help with its tradition of giving no pecuniary reward for work done, but of making the feast which comes at the end of the day's labor adequate return-all. These represent pure retentions of African practice. The cooperative work-system which is so important in maintaining agricultural production, is directly related to comparable groupings of West Africa, of which a distinctive form is the dokme of Dahomey". Enfin, selon J.B. Romain (1959 :65), le combite est un mode de travail en commun. Il embrasse tout genre de travail moyen ou majeur qui requiert la collaboration des autres dans un contexte non mécanique faisant appel à la coopération authentique, solidaire. Il est question d'une mise en commun des efforts collectifs des participants ou invités d'une même localité ou lakou en vue de réaliser une tâche ou une œuvre

commune. Dans cette optique, le combite est un facteur de cohésion sociale comme toutes les autres institutions traditionnelles paysannes.

Il semble bien, cependant, que certains auteurs confondent le coumbite avec d'autres types d'associations ou organisations traditionnelles. Ainsi M. Laguerre relève que P. Moral confond de façon récurrente et évidente le coumbite qui est une association provisoire, et les organisations paysannes telles l'escouade qui est semi-permanente ou permanente. L'origine de ce type de confusion réside surtout dans le fait que les coumbites présentent des formes diverses et des noms variés selon les régions. Et d'ailleurs, M.T. Vallès baigne dans cette même confusion : elle place sous la générique de coumbite toutes les associations traditionnelles de travail dans le milieu rural haïtien, et ne fait qu'une simple distinction - non pertinente - entre société coumbite permanente (en parlant des escouades) et société coumbite éphémère (en se référant au coumbite rémunéré qu'on trouve aujourd'hui dans les chantiers organisés par des « entrepreneurs modernes », coumbite où il n'y a aucun élément de solidarité mécanique).

Il existe aujourd'hui certaines sociétés Combites Permanentes formées d'un grand nombre de paysans organisés afin d'accomplir un travail rémunéré. Ce type de société combite est le produit de la modernité. Il émerge au début du XX^e siècle durant et après l'occupation américaine du pays. Ce type de coumbite se pratique encore dans certaines parties du pays, ainsi dans la plaine de l'Artibonite, où les compagnies agro-industrielles les organisent pour la construction d'une route ou d'un édifice. À la fin du travail, les

paysans sont rémunérés sous forme de produits (par exemple, des céréales ou de la nourriture) comme contre-prestation. Ceci est loin de l'esprit originel du coumbite; en effet, « for the Haitien it symbolizes recreations and enjoyment-the stimulus of working with one's fellows, the pleasure of gossiping with friends, and participating of the feast which mark the climax of the day ... the participants look forward with pleasant anticipation to taking part in combites, the enjoyment which they derive from their group work and the verve-with which the work is done are clear expression of these attitudes » (Herskovits, 1964 :70).

Même si le coumbite est un rassemblement éphémère, celui qui l'organise doit procéder de manière très systématique et planifiée. Un noyau organisateur est constitué sous forme d'un comité comprenant un président et une présidente qui sont souvent les personnes bénéficiaires du coumbite. Ceux-ci doivent se préparer financièrement et matériellement afin de fournir de la nourriture et des boissons « à volonté » aux invités pendant toute la durée du coumbite. La conduite des opérations est confiée à des paysans ayant le sens ou le talent du leadership naturel. L'invitation des participants se fait oralement par la personne hôte (l'organisateur du combite) qui va bénéficier des services des invités en précisant la date, le jour, le lieu, la tâche à réaliser. En règle générale, tous ceux qui ont été invités s'empressent d'y participer par esprit de solidarité, mais aussi par plaisir de se rencontrer, se retrouver entre amis, voisins, entre membres de la famille, entre co-villageois; et de chanter, de travailler, de s'amuser et de manger ensemble. C'est dans cet esprit que le comité organisateur invite souvent un orchestre, sous la direction d'une « reine chanterelle », pour assurer l'animation. M.J.Herskovit (1964 :25)

écrit à ce sujet : “The role of the combite-song in exercising social control and enforcing conformity to local custom is entirely african as is its function in stimulating work by setting a rhythm for it”.

Des enfants préposés à la surveillance générale et à l'exécution de menus services contribuent à leur manière au succès du coumbite; de plus, cette participation leur inculque les valeurs relatives du coumbite. Des femmes constituent une équipe pour s'occuper de la cuisine et de certaines tâches secondaires. Quant aux invités, ils contribuent au succès du coumbite et à la réalisation de la tâche commune par leur énergie et endurance au travail, sans oublier que chacun d'entre eux doit apporter l'outillage nécessaire à sa tâche; en outre, ils s'engagent à respecter de façon informelle les consignes établies par la personne-hôte dans un climat détendu, de divertissement et même de loufoquerie. P. Moral (1961 :190) écrit à ce sujet : « Bien que le travail physique soit parfois très dur, ce regroupement social symbolise pour l'Haïtien la récréation et le plaisir. L'émulation crée chez les uns et les autres participants le sentiment à égaler ou à surpasser en travail les autres équipes dans l'accomplissement de la tâche, ce qui fait naître une certaine compétitivité entre chaque équipe constituant le coumbite. Mais cette émulation produit aussi de l'euphorie. Les participants trouvent l'occasion de bavarder, d'avoir du plaisir ensemble, de dire des blagues, de raconter des histoires ou des scènes comiques qui se sont passées dans le voisinage et aussi de partager de bonnes et mauvaises nouvelles qui font se manifester des attitudes empathiques et solidaires».

De nos jours, le coumbite est un phénomène social de plus en plus rare. Il y a plusieurs facteurs qui expliquent cette situation : (1) les frais occasionnés par l'organisation d'un coumbite sont trop élevés pour la majorité des paysans; ceux-ci sont des propriétaires minifundiaires (souvent métayers) ou des paysans sans terre; (2) certains paysans « tombent dans » la borlette et le commerce informel; (3) l'exode rural.

Aujourd'hui, donc, très peu de coumbites sont organisés. Il est très difficile de trouver des participants. Après le coumbite, les organisateurs se trouvent lourdement endettés parce qu'il y va souvent du prestige du bénéficiaire de bien recevoir les invités, dans un esprit de compétitivité, de visibilité, et afin de passer pour quelqu'un qui est généreux (« un grand nèg »). En conséquence, la pression sociale pousse certains paysans à faire de grandes dépenses pour satisfaire les invités. En d'autres mots, le coumbite a aussi un aspect anti-économique, donc peut-être difficilement être considéré aujourd'hui comme un outil efficace de coopération et de développement rural puisque souvent son organisation coûte plus cher que d'autres formes de travail fait de manière coopérative. D'ailleurs, en règle générale, les paysans n'ont plus les moyens financiers nécessaires pour organiser des coumbites : ceux-ci sont devenus, soit une affaire de paysans fortunés, soit des pseudo-coumbites, qui visent à exploiter ce style de travail collectif; dans ce cas, la seule caractéristique des participants est qu'ils appartiennent à la même classe des démunis.

Le coumbite est devenue une entreprise qui n'est plus à la portée des paysans pauvres. Ce qui révèle clairement ce fait est qu'il existe aujourd'hui, dans les zones

rurales, une catégorie sociale (les paysans pauvres) qui participe à titre d'invité dans les coumbites et qui en organise à l'occasion si le besoin se fait sentir. Par contre, il existe une autre catégorie sociale dont les membres organisent des coumbites, mais ne participent jamais aux coumbites des autres paysans; ce sont les paysans riches (gro nèg) les instituteurs, les autorités locales...etc., en un mot les élites rurales locales. Donc, on ne peut affirmer que, aujourd'hui, il y a réciprocité et égalité au sein de tous les coumbites; ces éléments se retrouvent seulement dans les rares coumbites organisés parmi les plus démunis des villages.

Cette situation fait que le coumbite peut nuire à l'établissement de formes nouvelles de coopération à cause de la compétitivité et des dépenses onéreuses qu'il implique. Le coumbite et la coopérative moderne sont deux institutions ayant des mécanismes à la fois similaires et différents. Elles sont similaires par la solidarité supposée entre les participants; mais sont différentes parce que la coopérative vise le bien-être de chacun de manière équitable, alors que le coumbite – aujourd'hui – est basé sur le principe que les profits vont à l'organisateur. La coopérative vise à faire fructifier les petites sommes, de produire mieux, d'économiser; alors que le coumbite vise à effectuer des dépenses en vue d'accomplir une tâche de façon collective. En d'autres mots, la diffusion des coopératives dans les milieux ruraux aurait-elle pas pour corollaire la diminution graduelle des « nouveaux » coumbites?

M. T. Vallès (1967 :206) écrit à ce sujet : « ... si on persiste à faire croire aux paysans que les usages du « coumbite » et de la coopérative sont les mêmes, le coumbite

entravera l'extension de la coopérative et lui fera échec en finissant par perdre dans l'esprit des paysans son sens exact. » [...] s'il y a, en effet, une certaine sagesse à recourir à la tradition pour constituer des modèles familiers, afin de dérouter la méfiance des individus dans le cas de la coopérative, il importe de ne pas trop insister ».

Il nous semble clair que l'on ira à de graves échecs si l'on confond les associations traditionnelles, tel le coumbite, avec des types modernes d'organisation sociale comme la coopération, et suppose que la population rurale à mentalité traditionnelle associative apprendra facilement les techniques de la coopération parce que l'entraide a donné depuis des années des résultats satisfaisants dans leurs communautés. En d'autres mots, la transition des associations traditionnelles aux coopératives modernes ne peut être considérée comme quelque chose d'acquis. Certes, la population rurale n'est pas à priori hostile au fait coopératif : les paysans ont la capacité de travailler ensemble et de se rassembler. Mais cela reste tout un défi de les initier aux rudiments de l'économie moderne, de la rentabilité et de la fructification de « son petit avoir »; en un mot, cela reste un défi de les initier à la nécessité d'être – jusqu'à un certain point – un homo economicus en quête d'autonomie socio-économique.

Le coumbite est obsolète, mais il peut être considéré comme étant une étape primaire nécessaire, un prélude au mouvement coopératif en vue de mobiliser, de rassembler les paysans. À notre point de vue, il faut transcender cette dimension traditionnelle associative et psycho-sociale du coumbite pour en arriver à encadrer techniquement les petits paysans dans la sphère de l'économie moderne via le micro-crédit, et ce, au sein de

caisses populaires ou caisses des pauvres en vue d'aider les paysans à retrouver leur autonomie tout en augmentant leur niveau de vie. Nous pensons que l'accès des petits paysans au micro-crédit permettra à la majorité d'entre eux de réaliser le plein exercice de leur potentiel au sein de la communauté locale. L'entraide du coumbite se réfère à une intégration des individus dans leur communauté et il en résulte une cohésion et une participation interactive et dynamique dans le cadre d'une œuvre ou d'un projet communautaire. Par contre, l'entraide coopérative véhicule des notions de capital, de productivité et d'investissement. Une symbiose réussie du coumbite et de la coopérative pourrait être la condition nécessaire à l'émergence d'une coopérative endogène, adaptée au milieu rural haïtien; une telle symbiose aiderait grandement la réussite d'une politique généralisée de micro-crédit dans les zones rurales du pays..

En somme, il nous paraît évident que le développement et l'application des principes coopérativistes dans le milieu rural haïtien doivent nécessairement tenir compte des spécificités locales de ce milieu. Le problème qui se pose est, donc, celui du choix d'une approche adéquate, qui semble être la mise sur pied de petits projets de coopération qui pourraient bénéficier d'assises traditionnelles efficaces. Concrètement, cela pourrait signifier d'inventer d'autres moyens et techniques qui inciteront les petits paysans à participer à l'économie rurale, et non, à en être exclus.

3.3 L'escouade

L'escouade prend, selon les régions, différentes dénominations. Ainsi par exemple, dans la région de Petit-Goâve, il s'appelle « Cordon »; ailleurs, « Ronde » ou « Counabè »; dans le Nord du pays, Mazinga; dans le Centre « Ramponneau, etc. Le terme vient de l'espagnol *cuadrilla* qui signifie équipe ou groupe de travailleurs associés.

L'escouade consiste en une association semi-permanente ou permanente, stable et structurée; elle est composée essentiellement de paysans, amis et voisins du quartier. Les membres se réunissent et constituent une société visant à travailler ensemble, dans un système rotatif et continu. Il s'agit d'un type d'association typiquement paysanne dont le nombre de participants se situe généralement entre 5 et 10 personnes. En termes concrets, l'escouade est constituée de paysans qui n'ont pas les moyens financiers d'organiser un combite : ils se regroupent en « société de travail », dont les participants ont droit chacun à tour de rôle à une demi-journée de travail. Les règlements qui régissent ces sociétés sont informels, mais ils en permettent néanmoins le bon fonctionnement. Ainsi, ces règlements acceptent que les membres puissent effectuer – contre rémunération – la demi-journée de travail, soit de paysans plus aisés, soit de « collègues » aussi pauvres qu'eux. En d'autres mots, quand un membre de cette « société » n'a pas de travaux à effectuer sur son lopin de terre ou dans son jardin, ou bien quand les besoins financiers se font sentir, il peut offrir et vendre cette demi-journée de travail qui lui revient, soit à un collègue de travail ou à quelqu'un extérieur au groupe de travail, en vue d'obtenir un peu d'argent.

L'idée essentielle est que la mise en commun de la force des membres participants profite à tous. En outre, l'escouade est d'une grande flexibilité : ses membres s'engagent à travailler gratuitement sur les terres (ou jardins) de chacun d'entre eux ou sur le terrain de quelqu'un du village sur invitation du bénéficiaire de cette journée. Quand le groupe travaille chez un non-membre, le membre à qui appartient cette journée de travail touche le salaire global (le plein salaire); et souvent cela constitue un des seuls moyens de gagner un peu d'argent « pour faire vivre leur famille », à tel point que certains membres demandent à l'avance à des paysans aisés du village, le paiement de cette journée de travail à être effectué. Après que chacun des membres ait fait à son tour sa propre journée de travail, le cycle se boucle avec la journée du président, à savoir la journée qui appartient à la caisse du groupe. Le bénéficiaire de la journée du président peut payer au trésorier la somme vers la fin de l'année (en novembre). À ce moment de l'année, on collecte l'argent des journées du président. La somme réunie servira à l'achat d'un bœuf qu'on tue le 31 décembre, boeuf dont chaque membre recevra une portion (un lot) égale de viande. Celle-ci servira à (1) préparer la soupe, traditionnelle du jour de l'an; (2) payer une partie des dettes; (3) effectuer divers achats, par exemple des vêtements de la famille. Lors de la fête des Rois (6 janvier), certaines escouades se réunissent pour une réflexion et établir un bilan de l'année passée. Si nécessaire, des critiques sont alors adressées à certains membres et des décisions prises pour éviter que certains incidents disgracieux ne se répètent à l'avenir. Quelques jours après, les escouades reprennent leurs activités.

L'organisation de l'escouade ne laisse aucune place au parasitisme ou à des comportements qui seraient liés à une appartenance à une « autre » strate sociale. Cependant les escouades de taille majeure qui dépassent une dizaine de membres, sont composés d'un président, d'un directeur, d'un major Kòn⁷, d'un samba⁸, d'un laplace⁹ et de travailleurs. Ces positions d'« autorité » sont cependant plus proches d'une certaine spécialisation; en d'autres mots, ces individus ne détiennent que peu de pouvoir en soi. Néanmoins, on demande au président d'être honnête, sérieux, transparent, intègre, dévoué et bon travailleur – et aussi d'être capable de trouver du travail à l'escouade et de maintenir la solidarité et l'unité au sein du groupe. De facto, il est un membre du groupe, aimé et accepté par ses collègues et démocratiquement élu par ses derniers; il est le premier parmi ses collègues et reçoit comme les autres membres une seule journée de travail dans le système rotatif. En d'autres mots, il a les mêmes privilèges, les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres membres. Comme l'a souligné M. Laguerre (1975), « l'escouade est un regroupement démocratique où les membres sont égaux et ont en principe les mêmes droits et devoirs ». Ils se comportent en gens honnêtes, disciplinés et responsables : (1) chacun dans le groupe a le droit de donner son opinion sur les comportements non acceptables d'un collègue; (2) chacun doit aussi se soumettre aux décisions du groupe, être ponctuel sous peine d'encourir des blâmes et critiques; et (3) un membre peut être expulsé pour attitude indésirable; et, de fait, le groupe élimine graduellement les membres parasites et indisciplinés, et accepte l'adhésion d'autres

⁷ Major Kòn (un rassembleur) : il s'agit de l'individu qui, au son du « lambi » (conque marine), donne le signal du commencement et de la fin du travail.

⁸ Le « samba » est le compositeur du groupe, en fait son musicien le plus talentueux.

⁹ Le laplace est celui qui décide du système de rotation, de l'endroit où l'escouade doit aller travailler, pour qui (quel bénéficiaire) et du type de travail afin que les membres apportent les outils appropriés (le relationiste qui tient l'agenda du groupe).

membres. En conséquence, le groupe est dynamique et ouvert; sa discipline est admise et acceptée par tous les membres; et il a des principes clairs et simples.

Le système de l'escouade est bien adapté aux conditions socio-économiques des paysans à cause : (1) de sa flexibilité et de l'effectif restreint du groupe; (2) du fait que la majorité des paysans ne peuvent pas embaucher une main-d'œuvre journalière salariée étant donné qu'ils sont souvent eux-mêmes des métayers ou possèdent de petites parcelles de terre; (3) du fait que l'escouade procure chaque semaine (ou chaque deux semaines) une source de revenu à ses membres. De l'avis même des paysans, l'escouade survivra longtemps encore, même si cette véritable institution paysanne semble s'affaiblir quelque peu. Quoi qu'il en soit, on peut se demander si elle ne constituerait pas un tremplin aidant à la mise en œuvre dans les zones rurales du pays d'un vaste projet de micro-crédit. De fait, c'est l'avis de M. Laguerre (1975) et de C. Clerismé (1978) qui ont étudié un certain nombre d'associations traditionnelles de travail dans les diverses zones rurales du pays. Ils considèrent que l'escouade est susceptible d'être « utilisé » dans le cadre d'un projet socio-économique endogène de micro-crédit.

L'escouade constitue l'ébauche d'une coopérative de micro-crédit. En effet, on y trouve des éléments de : cohésion sociale, entraide, solidarité, respect des règlements collectifs ou du groupe, discipline, habitude du travail en équipe, stabilité, solidité et permanence de l'association (Clerismé, 1978 :41). Donc, l'escouade pour être employé comme instrument autochtone de type associatif dans un projet de développement rural, pour des coopératives agricoles de type Groupe Solidaire, Groupe Mutuel, Banque

populaire des pauvres. Dans de tels projets de développement, le président de chaque escouade pourrait représenter les autres membres lors de rencontre avec des représentants de coopératives; et devenir, soit un collaborateur, soit un intermédiaire entre les membres de son escouade et les agents responsables des coopératives. De plus, et surtout, le président et son escouade devraient bénéficier d'un encadrement technique réel, simple et adapté à leur réalité socio-économique.

Aujourd'hui, l'escouade reflète bien les aspects les plus critiques de la paysannerie haïtienne, à tel point qu'il nous semble constituer un type d'organisation incontournable. Ainsi, il faudrait regrouper les escouades de chaque quartier ou zone rurale, en vue de constituer une force capable de faire contre-poids aux usuriers, qui ruinent et appauvrissent les plus pauvres, et aux banques formelles qui excluent de fait tous les paysans pauvres. En outre, ainsi qu'expliqué plus haut, l'escouade devrait jouer un rôle fondamental dans la transition vers la généralisation de la coopérative, surtout celle de micro-crédit.

Selon M. Laguerre (1975) et E. Julien (1984), l'escouade est, en réalité, la seule forme d'association qui puisse être adaptée, sans trop de difficultés. Son succès pourrait transformer radicalement la situation socio-économique dans les zones rurales au point de freiner l'exode rural et peut-être même de mener à un retour vers la campagne afin de décongestionner les bidonvilles (rurbanisation).

De façon concrète, il conviendrait de rendre possible l'existence de deux types de prêts de façon concomitante. Le premier type serait individuel et le second mutuel. En ce qui a trait au second type, il faudrait encourager les paysans à former eux-mêmes leurs propres groupes dans un esprit de solidarité et de co-responsabilité, et ce, à cause des facteurs de risques élevés et des structures impropres qui peuvent nuire au remboursement et aux profits éventuels. Parallèlement, il faudrait (1) aider les paysans à s'organiser de façon à éliminer les structures qui favorisent l'usure; (2) améliorer les circuits de commercialisation, par exemple, en organisant des coopératives pour vendre les produits des associations de paysans en ville à des prix raisonnables; (3) aider les paysans à améliorer la qualité de leurs outils, et, plus généralement de tous leurs intrants.

La formation d'un petit groupe pour l'octroi d'un prêt mutuel permettrait d'encadrer le groupe et, si nécessaire, chaque membre du groupe quand le besoin s'en ferait sentir sous forme de visite à domicile par des agents mobiles de la coopérative. Ceux-ci devraient avoir une véritable conviction dans le développement du micro-crédit, et, évidemment, être sérieux et honnêtes.

Dans sa dimension d'aide et d'encadrement, la coopérative de micro-crédit permettrait aux groupes traditionnels de style escouade de travailler plus efficacement en épousant de nouvelles manières de voir et des techniques plus efficaces. Ceci pourrait contribuer à augmenter le niveau de vie des paysans. Donc, une banque pour les pauvres, située dans la localité du paysan et adaptée à ses besoins individuels et collectifs, pourrait constituer un moyen remarquable de développement rural. En d'autres mots, il faudrait

éviter de mettre sur pied des projets de développement trop complexes : une éducation à la chose coopérative et au micro-crédit devrait se faire dans la liberté (Paulo Freire, 1983) en prenant le paysan pour un sujet qu'il faut respecter dans son intégralité, dans sa culture distincte et dans son vécu rural. En fait, le développement est, par définition, une action essentiellement endogène; donc il faut favoriser les initiatives autochtones sans vouloir pour autant retourner au passé. Il nous semble que des coopératives de micro-crédits constituent un moyen simple et efficace de mettre en œuvre une telle action endogène.

CHAPITRE 4 - Les organisations modernes de développement

4.1 Le système bancaire et les institutions de crédit agricole

4.1.1 Le système bancaire haïtien

Depuis la genèse de la Banque Nationale Haïtienne (1880), le service de prêt est réservé à une catégorie sociale minoritaire et riche. Cette manière de faire se poursuit au début du XX^e siècle et prend de l'ampleur durant l'occupation américaine via « Eximbank » ou la banque Export Import. La tradition se poursuit lorsque se créent des organismes de crédit agricole (à partir de 1951) avec l'arrivée de capitaux sous forme de dons et de prêts, et se poursuit jusqu'à aujourd'hui avec l'influence de l'élite locale et commerçante haïtienne dans la Banque Haïtienne de Développement.

Donc, aujourd'hui, la concentration du service de prêt est entre les mains de l'élite locale (et étrangère). C'est cette élite qui contrôle l'économie du pays et les banques haïtiennes. Le gros des affaires s'opère à Port-au-Prince. Selon J.B. Aristide (1999), 300 clients ou groupes contrôlent la plus grande partie du portefeuille des banques, soit environ 280 millions de dollars. Rares sont les petites et moyennes entreprises qui ont accès au crédit bancaire. La concentration est aussi sectorielle : le commerce occupe plus de 60 pour cent du portefeuille global des banques et l'industrie seulement 16 pour cent. Toujours selon J.B. Aristide, les dépôts représentent environ 80 pour cent des ressources du système bancaire haïtien et 80 pour cent des montants déposés sont des dépôts à vue et

d'épargne. Plus de 70 pour cent de ces fonds sont déposés à Port-au-Prince et le pourcentage alloué aux provinces est négligeable. Un tel système bancaire est néfaste et constitue un obstacle au développement socio-économique du pays. Des auteurs tels P. Moral (1961) G. Pierre-Charles (1968) et autres affirment que le milieu rural constitue « l'assiette économique du pays »; en conséquence, la tendance à tout concentrer à Port-au-Prince est un état de fait malheureux qui reflète bien la division sociale du pays entre deux entités, soit « le pays-en dehors » ou l'« arrière pays » et Port-au-Prince, la capitale (deux pays dans un) (Bathelemy 1990).

Le 21 avril 1971 avec l'arrivée au pouvoir de J. C. Duvalier, les bailleurs de fonds étrangers ont octroyé des prêts et dons importants au pays et, de façon parallèle, diverses banques étrangères se sont implantées (telle la Banque Royale du Canada) dans le pays; cependant la majorité d'entre elles se sont retirés du marché financier haïtien à la fin de la dictature de « Baby Doc » étant donné les rendements fort faibles. À partir de 1986 commence un processus de privatisation et d'haïtianisation du système bancaire. En conséquence, aujourd'hui, selon J. B. Aristide (1999 :73), neuf banques sur douze (y compris les banques de logement) sont des banques privées haïtiennes, banques qui détiennent 77% du marché des prêts. De fait, seulement trois autres filiales de banques étrangères y continuent leurs opérations : la Citibank (depuis 1971), la Scotia Bank (depuis 1972) et, plus récemment, la Banque de Boston.

Parallèlement à cette privatisation et haïtianisation, le système bancaire haïtien connaît une autre mutation : le nombre d'établissements bancaires a subi une augmentation sans précédent, de nouvelles succursales et agences ouvrent leurs portes

dans toutes les principales villes du pays et, de plus, le nombre de banques à vocation commerciale a augmenté à Port-au-Prince. Ce phénomène a fait émerger une compétition entre les institutions financières.

Cependant, malgré ces divers changements, le système bancaire haïtien tient systématiquement à l'écart les petits paysans, les démunis, les femmes, les analphabètes. Il s'agit, donc, d'un système bancaire à deux vitesses, donc d'une situation d'« apartheid financier » (M. Yunus, 1997 :107). Le principe de base de ce système bancaire est : « plus vous possédez, plus il est facile d'obtenir des services et des crédits ; si vous n'avez rien, vous n'obtenez rien ». En Haïti, il existe un vieux dicton qui affirme: « L'argent emmène l'argent ». En conséquence, les prêteurs d'argent ont tendance à consentir des conditions plus avantageuses à leurs clients plus fortunés, et des conditions plus lourdes à leurs clients les plus démunis.

La légitimisation de ce type de politique bancaire est basée sur l'idée que les pauvres – et singulièrement les paysans pauvres – ne remboursent pas leur dette. Mais un tel point de vue constitue en fait un préjugé. En effet, de nombreuses expériences contemporaines montrent que les pauvres sont de bons payeurs : ils remboursent généralement leurs dettes; d'où l'idée de M. Yunus (1997) de leur faciliter l'accès au micro-crédit, et ce, en leur imposant les mêmes taux d'intérêt que les banques « formelles ». En accordant ces micro-crédits, il fait appel à la créativité des pauvres, à leur potentialité, leur savoir-faire, entre autres en les incitant à créer des groupes de

solidarité, dans leurs propres milieux, avec des membres de leur famille, des amis, des voisins, donc des individus avec lesquels ils ont déjà des liens forts. En ce sens, il est intéressant de souligner que les tontines (qui portent localement des noms différents tels men, sol, sabotay, cengle) sont déjà implantées en milieu urbain et rural haïtien. Elles sont basées sur un réseau de confiance mutuelle, et constituent un moyen intéressant de financement du secteur informel et de très petites entreprises formelles (M. Lelart 1990). De la sorte, les systèmes de tontine, d'escouade, et micro-crédit mutuel sont importants et possèdent leurs propres règlements et leur mode de fonctionnement; en conséquence, on devrait en tenir compte.

Clairement, le système bancaire formel haïtien n'en tient pas compte : il fonctionne en vase clos et n'a aucune préoccupation sociale, de bien-être socio-économique et de développement rural. C'est le profit qui l'intéresse et c'est sa raison d'être. Paradoxalement, ce « principe » peut être appliqué tant aux banques liées à l'État qu'aux banques strictement commerciales. En effet, la Banque Nationale de Crédit, la Banque Haïtienne de Développement, le Bureau de Crédit Agricole et autres banques du même type ne desservent qu'un pourcentage minime – et très fortuné – de la population. Quant aux banques commerciales, elles financent particulièrement le commerce d'exportation et d'importation, l'industrie de sous-traitance et la construction immobilière. Donc, les paysans ne peuvent obtenir de ces établissements de crédit les avances nécessaires. L'obtention de crédits à des conditions favorables est réservée aux nantis : les élites locales, l'agrobusiness, les riches propriétaires, les gros producteurs industriels. Alors, le petit paysan n'a pas d'autres alternatives que le recours aux

usuriers, ce qui l'amène souvent à devoir hypothéquer le peu de biens qu'il possède. Cette situation lui vaut d'être souvent victime des abus et des manipulations des usuriers et/ou des prêteurs à gage. En d'autres mots, la rigidité de la structure bancaire formelle, les mécanismes de fonctionnement et les conditions exigées par les organismes de crédit mènent à l'exclusion de la masse des petits paysans des programmes de prêt. Les conséquences de cette exclusion sont néfastes et dramatiques au point de vue socio-économique, d'abord, pour la paysannerie haïtienne, ensuite, pour l'ensemble de l'économie haïtienne.

Les systèmes formel et informel de prêt sont liés : les banquiers prêtent de l'argent aux spéculateurs et usuriers, qui endettent et appauvrissent les petits paysans. Donc, le système financier formel haïtien ne constitue pas une alternative au phénomène de l'usure; il ne constitue pas une aide à la participation de la majorité à des activités économiques rentables, mais une aide à l'exclusion de cette majorité. De ce fait, il nous semble que la généralisation d'une politique de micro-crédit – par l'instauration de coopératives de micro-crédit - pourrait diminuer : (1) l'importance des usuriers; (2) l'exclusion de la majorité de la population à l'accès au crédit; et (3) le niveau d'endettement des pauvres et leur exploitation organisée et systémique. Cependant, il semble bien qu'en Haïti les coopératives de micro-crédit ne pourraient être viables que si le système financier accepte de collaborer avec elles. Or une telle collaboration pourrait être fragile parce que les banquiers pourraient voir dans ses coopératives non pas une collaboration, mais des organisations rivales, donc à éliminer de la scène locale en vue de continuer à exercer leur monopole. Cependant, il semble souhaitable que les banques

formelles participent, - avec les coopératives de micro-crédit – aux investissements dans les zones rurales.

Une telle collaboration ne serait pas aisée, mais elle (1) permettrait la modernisation et la transformation du secteur financier formel haïtien en créant une aire spécialisée de micro-crédit; (2) mènerait à la création de « banques des pauvres » dans les zones rurales, même les plus isolées; et finalement et à plus long terme (3) transformerait les structures sociales rurales. Selon F. Mazhar, un système qui contribue à endetter les pauvres ne peut offrir de conditions de croissance à long terme (cité par Montpetit, dans *Le Devoir*, 1999 :B1). Dans une telle perspective, il est indispensable de mettre à la disposition des paysans un service efficace du micro-crédit là où il n'en existe pas encore, c'est-à-dire dans les petites localités, là où les besoins des populations démunies sont les plus manifestes.

Une conséquence intéressante de la collaboration entre les banques formelles et les coopératives de micro-crédit (rural) serait que les élites, au lieu de déposer leurs capitaux dans des banques helvétiques ou dans des paradis fiscaux, investiraient dans un secteur clé de l'économie du pays, à savoir le développement rural. Cela impliquerait la fin de la politique de crédit à deux vitesses pratiquée aujourd'hui par le système financier formel et peut-être la fin de structures injustes et inéquitables.

4.1.2 Les institutions de crédit agricole

En termes historiques, c'est le président Faustin Soulouque (1847-1859) qui le premier en 1849 incita la classe des grands propriétaires fonciers à investir massivement dans l'agriculture afin d'accroître le volume des produits exportables, et ce, en vue de renouer les liens entre la ville et la campagne, de retourner à la grande culture d'exportation et de revenir à l'ancienne activité de production agricole (grande plantation). Cette activité avait été négligée à cause d'une pénurie de « main-d'œuvre gratuite » au profit du commerce import-export, source de revenus plus sûre et plus rentable pour la classe des propriétaires fonciers et le Trésor national.

Plus tard, le président Fabres Nicolas Geffrard (1859-67) adopta une politique similaire en créant en 1859 une Banque Agricole de Dépôt et de Prêt qui avait pour but « de promouvoir et de financer le développement économique du pays », de facto, de favoriser la grande plantation au détriment des petits paysans métayers et des paysans sans terre (Jamnic, 1979 :21).

Cette banque avait un capital initial de cinq millions de gourdes (une somme très considérable à l'époque) et était supposée faire des avances de fonds, à savoir octroyer des crédits à 10% l'an aux agriculteurs de toutes les conditions après un rapport favorable de l'Inspecteur de culture et du Haut Conseil d'Agriculture. Mais cette loi est restée lettre morte et n'exista en fait que sur papier. Dès lors, la restauration de la grande exploitation va dépendre du capital étranger (Moral,

1961 :52); et à partir des années 1860, ce type d'exploitation devient très visible dans le paysage rural haïtien, à tel point qu'à la fin du XIX^e siècle, il se crée un mythe industriel au sein de l'élite haïtienne, mythe visant l'exportation de sucre de canne, de fruits et autres produits agricoles (cacao, vanille, hévéa, etc.).

Cette tendance va s'accroître et, dès le début du XX^e siècle, diverses tentatives sont entreprises en vue d'établir au sein des banques existantes une section spéciale pour octroyer des prêts aux grandes exploitations agricoles. Simultanément, en 1906, le gouvernement haïtien passe un contrat avec un groupe de capitalistes belges pour l'établissement d'une Banque Agricole et Industrielle chargée de consentir des prêts à long terme (Moral, 1961; Pierre-Charles, 1967). En 1910, la première intervention caractérisée du capital nord-américain se précise avec le contrat dit « MacDonald », capital visant à moderniser l'exploitation agricole et augmenter la productivité, tel que cela avait été fait à Cuba et en République Dominicaine. Dans les années suivantes, les entreprises américaines s'implantent et se multiplient dans des secteurs très divers. Malheureusement, cette injection de capital américain ne contribue pas au redressement de l'économie du pays. Certes, le volume de la production et des exportations augmente, mais ce « progrès » s'accompagne souvent de manœuvres spéculatives douteuses, entre autres de larges concessions foncières du domaine national, ce qui entraîne des expropriations massives et arbitraires de petits paysans. Ces actions arbitraires font émerger le « drame de la terre » (Castor 1988) et plongent la paysannerie dans une crise socio-économique qui se poursuit encore aujourd'hui.

En 1917, sous l'occupation américaine, des hommes d'affaires des Etats-Unis créent dans la Banque Eximbanque (Export-Import Bank) une section spécialisée dans le financement des entreprises agricoles. Mais dans ce cas ainsi que celui des initiatives susmentionnées, seuls les grands planteurs nationaux (et étrangers) en bénéficient.

Cependant, à partir des années 1930, des efforts sont faits afin d'aider les « paysans moyens ». Ainsi, le service d'extension agricole du Département de l'Agriculture d'Haïti met sur pied un programme de crédit à court terme (remboursable sous forme de produit lors de la récolte) pour permettre une amélioration de la qualité des produits. En 1948, un programme de crédit à moyen terme (payable en plusieurs versements annuels) est mis à la disposition de certains agriculteurs afin de leur permettre d'acquérir de « petits outillages », comme par exemple des charrues à traction animale et autres intrants (Moral, 1961; Pierre-Charles, 1968). Ces deux programmes n'ont pas connu le succès escompté à cause essentiellement de leur mauvaise gestion, à savoir accorder les crédits par favoritisme et non en fonction de critères objectifs, ce qui confirme les attitudes prédatrices des agents du gouvernement, attitudes se retrouvant aujourd'hui dans la gestion des prêts et des dons des bailleurs de fonds internationaux.

Quoi qu'il en soit, ces deux programmes ne répondent pas aux besoins des paysans les plus pauvres. Ceux-ci vivent dans le dénuement le plus complet et la précarité de leurs moyens les condamne à une agriculture de subsistance, à faible productivité, ce qui leur vaut d'être une proie facile pour les spéculateurs, les prêteurs à

gage et les usuriers. Donc, il existait – et il continue d'exister – une nécessité urgente de créer des institutions de crédit agricole. Mais quelle catégorie sociale va en bénéficier, le petit paysan ou les strates sociales dominantes?

À partir de 1950, maints efforts ont été tentés pour remédier à cette situation discriminatoire concernant le crédit rural. Mais leur mise en œuvre est restée difficile étant donné les attitudes prédatrices, les structures impropres, la mauvaise gestion de ces efforts. Le cas de la Banque Nationale d'Haïti est très typique : elle possède des branches dans toutes les villes principales du pays, mais, elle n'a jamais mis sur pied un service efficace de crédit à la disposition des paysans, crédit qui les libérerait de l'emprise des usuriers. Dans cette veine, E.A. Bernardin (1993 : 106-107) écrit que, contrairement à ce qui s'est toujours passé en Haïti, « le crédit agricole a pour but d'améliorer la situation socio-économique du petit agriculteur, grâce à une assistance financière et technique; de stimuler l'élevage et la production de certaines denrées agricoles (café, cacao, coton, maïs, riz, etc.....); d'encourager la transformation de certains produits agricoles et d'élevage (coopératives caféières, beurrerie, abattoir); de promouvoir l'épargne rurale, et de faciliter l'acquisition de certains moyens de production.»

En vue de combler cette lacune, de nombreux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux vont voir le jour à partir des années 1950. Ils ont pour mission de promouvoir l'introduction de techniques « modernes » dans l'agriculture par l'octroi de crédit aux paysans. Parmi ces organismes de crédit agricole, nous pouvons

citer : l'Institut Haïtien de Crédit Rural Supervisé (BCRS), la Banque de Crédit Agricole (BCA) ou Bureau de Crédit Agricole, l'Institut de Développement Agricole et Industriel (IDAI), la Banque Nationale de Développement Agricole et Industriel (BNDAI). Dans les pages suivantes, nous allons étudier chacun de ces organismes; et montrer que ces derniers se sont systématiquement alliés aux élites rurales et ont exclu les petits paysans.

1) L'Institut Haïtien de Crédit Agricole et Industriel (IHCAI)

Cet Institut fut créé par la Loi du 12 septembre 1951 et a pour but le relèvement de l'économie agricole sous ses divers aspects, ce qui est expliqué à l'Art. 2 de sa loi organique : a) aider à l'augmentation de la production des denrées/produits alimentaires; b) favoriser l'expansion des cultures les plus rentables en ce qui a trait à l'exportation; c) favoriser l'introduction de techniques modernes dans la production agricole et industrielle du pays.

Son directeur est nommé par le Président du pays; et l'Institut fonctionne suivant les principes d'une institution bancaire classique et, à ce titre, il encadre ses opérations de normes de sécurité dépassant ce qu'un pauvre paysan pourrait offrir en garanties; et de normes bureaucratiques strictes, donc de formulaires compliqués et trop longs à remplir pour des paysans analphabètes (Colloque, 1980 :349). En d'autres mots, ce type de service de crédit est inadapté, ne s'adresse pas aux besoins de la paysannerie, et favorise le statu quo et les élites locales (et étrangères).

Selon l'article 4 de sa loi organique, « L'Institut pourra consentir aux agriculteurs, propriétaires ou fermiers, des avances à court terme, garanties par les récoltes et dont le montant ne dépassera pas 40% de leur évaluation basée sur les prix en cours sur le marché local. Les avances ne seront consenties que s'il s'agit de produits susceptibles d'être mis en silo ou dans des entrepôts ou magasins généraux ou qui peuvent être immédiatement utilisés par des usines de transformation (Bernardin, 1993 :108-109).» Ce type de crédit conditionnel favorise les riches fermiers et/ou propriétaires. De facto, il permet de s'accaparer à bas prix des denrées produits par les paysans pour ensuite les transformer en vue de les exporter.

En outre, ce même article 4 de la loi de l'IHCAI stipule de façon non équivoque qu'il faut, en effet, exclure les petits paysans métayers et sans terre : « Lorsque l'emprunteur ne sera que fermier, l'octroi du crédit n'aura lieu que s'il a un bail authentique ou sous-seing privé enregistré dont la durée ne soit pas inférieure à 3 ans et sur le vu de ses quittances de fermage ». Il est évident que de telles conditions excluent les paysans pauvres. Mais il y a pire encore; selon E.A. Bernardin (1993 :109), « en cinq ans, l'Institut n'a octroyé que 331 prêts sur 1064 demandes, dont 83 seulement pour le secteur agricole. L'industrie hôtelière, à elle seule, absorbait 89,9% de la valeur de ces prêts; et les sommes restantes, bien que nominalelement destinées à l'agriculture étaient, en réalité, consacrées à des secteurs économiques très variés. Selon G. Pierre-Charles (1968 :83), il est vain d'essayer de retracer l'utilisation réelle de ses emprunts derrière les rubriques statistiques telles

que : achats d'intrants (achats de matériaux), acquisition de terre, œuvres d'amélioration foncière, fonds d'exploitation.

Donc l'IHCAI n'a pas contribué à rendre le crédit accessible aux petits paysans. P. Moral (1961), G. Pierre-Charles (1968) et E.A. Bernardin (1993) montrent cela fort clairement; et les pauvres des campagnes, alors comme aujourd'hui, continuent à s'adresser aux usuriers qui leur accordent des prêts à des taux d'intérêts élevés. Les paysans hypothèquent leurs maigres récoltes ou leur lopin de terre pendant que l'IHCAI favorise les paysans aisés et surtout les compagnies agrobusiness nationales et étrangères.

2) Le Bureau de Crédit Rural Supervisé (BCRS)

L'Institut Haïtien de Crédit Agricole et Industriel fut remplacé par le Bureau de Crédit Rural Supervisé (BCRS), Bureau qui fut créé en 1956 sous l'égide du Conseil Mixte Haïtien-Américain d'Aide Economique, et n'a existé que pendant 3 ans. Son but était fort semblable à celui de l'IHCAI, à savoir : accorder des prêts à court et à moyen termes au taux de 6% aux producteurs ruraux ayant la capacité d'améliorer et de moderniser leurs techniques culturelles, et ce, afin d'accroître la production agricole exportable. En d'autres mots, les prêts étaient destinés à la minorité de nantis pour des dépenses variées tels : l'achat de semences, d'intrants et d'équipement agricole; les travaux de mise en valeur des terres; l'acquisition de bétail; la construction et la

réparation de locaux agricoles; l'établissement de plantations de cultures permanentes, etc. Tout ceci ne s'adresse pas aux paysans démunis : les prêts étaient accordés sur garanties et les paysans n'ont pas de garanties. Il est manifeste que comme pour l'IHCAI toutes ces conditions excluèrent d'emblée les paysans.

Selon E.A. Bernardin (1993 :110) et G. Pierre-Charles (1967 :84), le BCRS fonctionnait grâce à une donation du gouvernement américain (Fonds d'Aide Economique) s'élevant à « 176 400 \$ dont 34,4 % servirent à couvrir des frais de personnel, 13.3% allèrent à la culture du café et 37% à l'achat de machinerie ». Pour le projet de crédit agricole, trois bureaux régionaux furent établis à Marfranc, à Fonds-des-Nègres et au Borgne, bastions de la culture du café pour l'exportation. Après une année de fonctionnement, le BCRS avait approuvé des prêts pour une valeur de trois cent mille dollars environ à une minorité de riches.

Les pauvres étaient exclus de ces prêts. Dans ce cas, la cause spécifique de cette exclusion est intéressante à considérer. Les paysans ont une peur viscérale et fondée des actes arbitraires de l'État. Or, s'ils voulaient un prêt, ils avaient l'obligation de communiquer leurs titres de propriété (quand ils existaient). Selon F. Latorture (1997), cela était impossible parce que, outre la peur viscérale mentionnée antérieurement, il y a une extrême dispersion des parcelles d'une même exploitation parce que ces

parcelles sont travaillées par des unités familiales différentes issues de plaçage,¹⁰ divers, d'où des difficultés d'élaborer un plan de travail pour l'exploitation en tant qu'unité. Enfin, il faut ajouter à tout cela : un manque de protection légale de la propriété, l'opposition des usuriers traditionnels, l'éloignement géographique des bureaux de la BCRS et les difficultés de communication. Tous ces problèmes et obligations rendaient les prêts inaccessibles aux paysans.

3) Le Bureau de Crédit Agricole (BCA)

Cet organisme fut créé en juin 1959 en remplacement du Bureau de Crédit Rural Supervisé. Cette institution dépendait aussi de l'aide financière américaine pour son fonctionnement une donation de \$ 300 000. Le BCA fonctionnait dans la lignée de l'IHCAI (1951) et du BCRS (1956) à savoir : accorder des prêts à court terme, moyen et long termes au taux de 6 à 8% aux producteurs ruraux sous forme d'avances selon le système préconisé par le BCRS en vue d'améliorer et de moderniser leurs techniques de production, et ce, enfin d'accroître la production agricole exportable. Le BCA devait suivre les politiques agricoles édictées par le Ministère de l'Agriculture pour l'octroi des prêts, et de fait, il était une partie intégrante du Service de la Production et de Vulgarisation Agricole de ce Ministère, et ne fonctionnait que là où il y avait des Agents de la Production et de la Vulgarisation Agricole.

¹⁰ Plaçage : union libre ou concubinage

Après une année d'opération, l'histoire des organismes précédents se répète. En effet, selon E.A. Bernardin (1993 :111) l'organisme avait consenti 570 prêts et plus de la moitié des prêts, soit 54%, avaient été accordés pour l'établissement de plantations de denrées exportables (café, cacao, canne à sucre) et le reste avait servi à l'achat de divers intrants, surtout des biens d'équipements. Donc, ces prêts visaient l'amélioration de la productivité afin de favoriser l'exportation ce qui vise avant tout à augmenter les profits des agro-industriels nationaux et étrangers ainsi que ceux du gouvernement haïtien. En d'autres mots, les bénéficiaires de ces prêts étaient des gens riches au détriment de la majorité des paysans.

En 1962, après le retrait de l'aide américaine à cet organisme suite à des différends dans les relations haïtiano-américaines (de fait, un différend entre le dictateur F. Duvalier et le gouvernement américain de F. Kennedy), le BCA n'a pu compter que sur ses propres ressources pour maintenir les opérations en cours et continuer à répondre aux diverses demandes de financement. En termes théoriques, ces demandes auraient dû être en augmentation rapide, mais de facto les sommes accordées diminuèrent fortement; et elles continuèrent d'être accordées seulement à des projets d'envergure, donc excluant les paysans.

En conclusion, le BCA a rencontré de sérieux problèmes dans l'application de son programme de crédit, les uns d'ordre interne tels que coût élevé des frais d'administration, l'inexpérience et le manque de compétence professionnelle du personnel, d'autres d'ordre général et structurel (statu quo, favoritisme, ingérence étrangère, etc.). Bref, le BCA n'a pu fonctionner que pendant deux années et l'organisme n'a apporté aucun changement significatif dans les conditions socio-économiques dans lesquelles se trouvait et se trouve encore la majorité de la population rurale.

4) L'Institut de Développement Agricole et Industriel (IDAI)

Sur les bases du Bureau de Crédit Agricole fut créé en 1961, un nouvel organisme autonome sous la supervision comptable de la Banque Nationale de la République d'Haïti (BNRH). Cet organisme est l'Institut de Développement Agricole et Industriel dont le mandat est de remplacer le BCA, et ce dans le cadre de négociations avec la Banque Interaméricaine de Développement (BID) pour l'octroi de prêts. Selon E.A. Bernardin (1993 :116), l'IDAI a été doté d'un capital social de 50 millions de gourdes (soit aujourd'hui 1 176 470.5 de \$US constitué par un apport de l'Etat, de la BNRH et de trois emprunts de la Banque Interaméricaine de Développement (BID). En plus, pour son fonctionnement, l'organisme est autorisé à émettre des obligations afin d'obtenir – si nécessaire – des fonds additionnels.

En ce qui a trait à une possible démocratisation du crédit agricole, l'IDAI constitue un progrès par rapport au BCRS. Dans l'article 2 de sa loi organique, il est mentionné que le but principal de l'IDAI est le développement et l'expansion de l'économie dans les domaines agricole et industriel et que l'organisme accorde des crédits individuels ou collectifs à des coopératives, des sociétés, des programmes légalement constitués en vue de promouvoir l'agriculture dans ses divers aspects. De plus, dans l'article 3, il est spécifiquement précisé que l'IDAI rend le crédit effectivement accessible aux petits paysans producteurs.

De ce fait, au niveau théorique, le plan de développement agricole de l'IDAI vise de relever le niveau de vie des paysans via le crédit lié à l'assistance technique appropriée, l'achat d'intrants, la construction d'infrastructures (telles que l'irrigation), une meilleure commercialisation (en garantissant un marché pour les produits). Ainsi, par exemple, en 1962-63, l'organisme emmagasine dans des silos les denrées produits par les petits paysans en attendant que les prix montent, et ce, afin de revendre à bon prix la portion non exportée sur le marché local. Cependant, malgré ces buts des plus intéressants, les réalisations sont en fait très discutables. E. Julien (1984 :155) écrit à ce sujet : « l'IDAI, loin d'être un organisme de développement, est une entreprise d'exploitation et de profits. Seuls les propriétaires fonciers sont groupés sous le protectorat de l'IDAI. » L'organisme emploie ses propres agents vulgarisateurs pour exécuter son programme de crédit supervisé. Les paysans

s'engagent à cultiver leurs terres sous la supervision de ces agents, en échange de prêts variant entre 250 et 2000 gourdes (E.A. Bernardin, 1993 :119). L'IDAI a accordé de tels prêts pour la culture du coton dans la région des Gonaïves à partir de 1962; pour la production de maïs, d'haricots des céréales à partir de 1963; pour la production de millet, d'arachides et de pomme de terre; et pour la production de riz à partir de 1969. Mais l'octroi des prêts, même de montants réduits, implique une garantie sur la récolte. En conséquence, l'histoire se répète; l'IDAI limite l'accès de la majorité de la population paysanne et c'est ce qui explique le nombre dérisoire de la population qui a bénéficié du service de crédit supervisé offert par l'IDAI par rapport à la masse des paysans. Selon E.A. Bernardin (1993), seulement 2200 de ces prêts furent accordés entre 1962 et 1969.

Donc, l'IDAI n'a pas contribué grandement au développement du pays. En outre, la gestion de l'organisme était mauvaise et trop dispendieuse. En 1984, l'IDAI disparaît suite à une crise économique qui secoue le pays, dans une conjoncture politique agitée, prélude de la fin de la dictature des Duvalier.

De tous les organismes de crédit agricole analysés jusqu'ici, l'IDAI est sans conteste, le seul qui ait abordé, avec un certain réalisme, les problèmes du monde rural et qui ait osé améliorer les techniques de production des paysans en vue d'élever leur niveau de vie. Nonobstant ses évidentes limites, les efforts de cet organisme sont appréciables en comparaison à ceux de tous les autres. L'IDAI a innové dans sa

façon de diviser le pays en zones diverses, de partager les tâches entre des agents polyvalents, de jumeler agronomes et agents vulgarisateurs, et d'envoyer ces derniers sur le terrain.

Pour ce qui a trait à l'implantation de coopératives de micro-crédit, l'IDAI constitue probablement – dans certains de ses aspects – un modèle à exploiter. En effet, ne pourrait-on pas améliorer le modèle de l'IDAI en y intégrant des personnes ressources qui pourraient accompagner les paysans tout en les guidant dans leur démarche personnelle et collective. Cela aiderait ces derniers à faire fructifier leurs prêts et à rembourser rapidement leur dette tout en respectant l'échéancier.

5) La Banque Nationale de Développement Agricole et Industriel (BNDAI)

Cet organisme fut créé en 1984 en remplacement de l'IDAI. L'article 17 de sa loi organique stipule que : « la BNDAI vise à être rentable. Cet organisme conçoit et alloue son assistance à diverses catégories d'entreprises par région et secteur de façon que la rémunération de chaque activité excède à terme les charges correspondantes ». La BNDAI gère un capital social de 200 000 000 gourdes.

De 1981-86, le secteur agricole a considérablement souffert de la conjoncture générale. D'abord, il y a une détérioration des termes de l'échange. Les prix des

principales denrées exportables (le café, le sisal) connaissent des baisses remarquables, tandis que le prix des intrants et les autres produits importés grimpent de façon exponentielle. La production alimentaire de base ne permet de répondre aux besoins criants d'une population sans cesse grandissante. Ensuite, certains produits agricoles supportent mal l'« envahissement » du marché local. C'est le cas pour le riz (dit « de Miami »); et le sucre qui a traditionnellement fait partie des produits d'exportation, mais il devient alors produit d'importation et des usines sucrières sont fermées. En outre, les méfaits du cyclone Allen (1980) a détruit la plupart des plantations caféières, bananières et d'arbres fruitiers, notamment dans le sud du pays, et a laissé les paysans dans une situation de disette. Enfin, il y a l'apparition de la maladie du charbon de la canne à sucre qui ravage les principales zones sucrières du pays telles que la plaine de Léogane et des Cayes; et la dégradation grandissante des ressources naturelles du pays qui atteint des proportions alarmantes. De 1980-83 le cheptel porc national (kochon kreyol) est détruit sans compensation. Cette opération était justifiée par les autorités nationales et internationales en vue d'éradiquer la peste porcine africaine.

La situation administrative de la BNDAI s'est aggravée à partir de janvier 1986 suite à des convulsions politiques et divers facteurs structurels qui ont occasionné, en particulier, la mise à sac de plusieurs des bureaux régionaux de l'organisme. Son déficit devient considérable et est – en partie – lié à la situation socio-politique chaotique dans laquelle se trouve le pays et ses zones rurales en particulier. En conséquence, tout comme les organismes de crédit rural précédents, la BNDAI disparaît de la scène sociale haïtienne après de courtes années d'existence.

De la sorte, nous venons de constater que de 1951 à 1986 - et même depuis 1849 jusqu'à nos jours - on a procédé à la création d'une succession d'organismes de crédit pour prétendument desservir le milieu rural. Mais dans la pratique, on observe que ces diverses institutions aident avant tout des propriétaires d'hôtels, d'usines, de grandes plantations, etc. En d'autres mots, ces organismes n'ont pas eu le succès escompté; plus particulièrement, ils ont exclus la masse rurale et divers types d'élites ont détourné les fonds de crédit agricole vers d'autres activités économiques (Bernadin 1993 :125). Dans ce registre, la malversation et la corruption ont constitué une activité familière et lucrative au sein de ces organismes.

4.2 Le gouvernement de J.B. Aristide et les coopératives

Depuis l'an 2000 environ, les coopératives ont fait la manchette dans les médias haïtiens. Malheureusement, cette visibilité a une connotation négative : les coopératives sont accusées de blanchiment d'argent, d'escroquerie, d'abus de tous types. Il faut se rappeler que J.B. Aristide avait déclaré, après son investiture en tant que Président du pays qu'Haïti serait un pays coopérativiste; et avait invité la population à adhérer à - et à investir dans - des coopératives. Suite à cette invitation, les coopératives se sont multipliées à travers le pays de façon vertigineuse, tout comme d'ailleurs les banques de borlette. Faute de statistiques fiables, nous ne pouvons ici donner des chiffres exacts sur le phénomène des coopératives pour l'ensemble du

territoire haïtien entre 1998 et 2002. Cependant, en quelques années, le système financier haïtien allait être transformé par une pléthore de coopératives d'épargnes et de crédits et de caisses populaires ... ayant souvent des principes et un fonctionnement fort douteux.

Ces coopératives, donc, poussent les démunis à placer leur capital à des taux élevés (plus de 10% par mois!). La stratégie porte fruit et ces organisations ont réuni un capital financier considérable. Malheureusement, ce type particulier de coopérative constitue une escroquerie d'une énorme envergure. En 1999, il existait près de 300 coopératives enregistrées auprès du Conseil National Haïtien des Coopératives (CCN) avec un capital de plusieurs centaines de millions de gourdes. Trois ans plus tard, dans le premier semestre de l'année 2002, il y en avait environ 1500! Cette situation « maffieuse » a entraîné des pertes considérables. Les coopératives ne constituaient, en fait, qu'un habile dispositif de captation de l'épargne des pauvres et des mieux nantis, dispositif qui a également fait perdre aux banques formelles nombre de leurs anciens clients et des millions de dollars. Dès lors, comment les banquiers vont-ils réagir pour neutraliser la « machine » des coopératives?

La réaction des banques formelles fut de dénoncer les coopératives pour ce qu'elles étaient : des escroqueries, voire des « réseaux de blanchiment d'argent ». En outre, les banques formelles interdirent toute transaction avec les coopératives. En réponse, l'organisme représentant les coopératives, l'INICOOP dénonce (le 8 mars

2002) l'attitude des banques et déclare que la crise qui bouleverse le secteur financier (et les coopératives!) est une conséquence de la crise macro-sociale qui frappe le pays dans sa totalité.

Selon l'hebdomadaire « Haïti Progrès » (29 mai 2002, vol. 20, No.11) la décision de la Banque de la République d'Haïti et de certaines banques commerciales de fermer les comptes de plusieurs coopératives (à partir de fév.2002) donne le coup de grâce aux coopératives : on ferme les robinets et sonne l'alarme. Les dirigeants des coopératives font face à de sérieuses difficultés et surtout à un manque de fonds pour effectuer les transactions. La question qui se pose ici est de savoir pourquoi les responsables du système bancaire formel ont attendu si longtemps pour agir? Pourquoi sont-ils demeurés silencieux alors que diverses strates de la population étaient victimes de cet acte d'escroquerie? Les responsables des coopératives avaient orchestré de grandes campagnes de publicité pour faire la promotion de celles-ci. Or, on constate que ni la Banque de la République d'Haïti, ni le gouvernement de J.-B. Aristide, ni le Ministre du commerce, ni le Conseil National des Coopératives n'ont effectué la moindre vérification en vue de protéger la population de l'action de ces coopératives. L'article 10 de la Banque de la République d'Haïti établit que celle-ci doit créer une direction dénommée : Direction de l'Inspection Générale des Caisses Populaires. Cette direction est chargée de superviser et de contrôler les coopératives et les fédérations de coopératives et de crédit, régulièrement constituées au terme de la loi. Très spécifiquement, elle doit vérifier les comptes et activités des coopératives (Art.13);

peut les obliger « à promouvoir une politique de crédit conformément à l'intérêt national » (Art.15); et finalement, peut les empêcher de fonctionner (Art.17).

Le drame de l'expérience récente des coopératives est en fin de compte celui de la divergence des motifs, des intérêts et des idéologies. En d'autres mots, la mentalité et l'attitude des dirigeants haïtiens constituent un des obstacles majeurs au succès du mouvement coopératif haïtien. Les pauvres ont été les victimes de malversation des « grands mangeurs », d'où un climat généralisé de méfiance, en particulier vis-à-vis des « gens lettrés » du pays. Les pauvres laissent entendre qu'ils ont peur des gens « savés », des intellectuels, des gens qui savent lire et écrire : « certains ne viennent ici que pour ramasser l'argent des démunis, et puis ils prennent le maquis en s'expatriant » (Vallès, 1967 :71-77).

Il nous semble que le mouvement coopératif haïtien continuera d'aller d'échec en échec aussi longtemps que les élites du pays ne changeront pas leur attitude prédatrice et leur manière de faire. Malheureusement, aujourd'hui encore, bien des groupements communautaires, des ONG et des projets de développement continuent de fonctionner de cette manière. E. Julien (1984 :149) affirme dans ce sens : « L'une des difficultés majeures des coopératives paysannes réside dans le fait que les gens aisés ou les plus habiles finissent par diriger dans le sens de leurs intérêts les coopératives, les projets de développement communautaire. Comme cela arrive dans beaucoup d'autres domaines, la méconnaissance de la société paysanne haïtienne explique en partie l'échec de bon

nombre de coopératives ». P. Moral (1961) abonde dans le même sens: « Parmi les facteurs qui localement, compromettent le plus souvent le développement des coopératives actuelles, on relève en particulier la persistance des clans familiaux, les clientèles, surtout lorsqu'il s'agit d'une société d'épargne et de crédit; celle-ci tend à devenir le monopole d'une seule famille et de ses alliés, à moins que l'influence adverse d'un « gros nèg » (paysan riche) ... ne ruine rapidement les efforts de quelques petits producteurs de bonne volonté. ». En conclusion, on peut affirmer que le coopérativisme haïtien, et plus spécifiquement l'importance que la présidence de J.B. Aristide lui a donné, n'ont pas eu de conséquences favorables pour les démunis, en particulier pour les paysans pauvres.

4.3 Le modèle de la Banque Grameen

L'hypothèse, fort générale, qui a structuré le présent travail est que l'endettement du paysan haïtien est très prononcé; et que l'usure et autres formes d'exploitation ainsi que la pauvreté généralisée de la paysannerie contribuent à maintenir cette situation qui est désastreuse, tant sur le plan humain et micro, que sur le plan plus socio-économique et macro. Or ni les organisations traditionnelles d'entraide (qui s'affaiblissent), ni les organisations modernes de développement (qui sont inefficaces) semblent capables de changer cet état de fait. En conséquence, le modèle de la Banque Grameen est proposé comme solution, à savoir la généralisation du micro-crédit rural.

L'idée essentielle qui est à la base du-dit modèle, et de ce fait à la base de l'œuvre de M. Yunus, son fondateur, est qu'il suffit d'une aide financière minime (50\$ ou 100\$ US), sous forme de micro-crédit, pour que chaque créateur pauvre : se lance dans de petites activités diversifiées; devienne un producteur autonome relativement efficient; et de ce fait, puisse prendre son destin en main et faire vivre sa propre famille. En d'autres mots, pour lui, la mise sur pied d'un service de micro-crédit viable et adapté aux besoins des populations pauvres qui sont exclues des services financiers formels et semi-formels, est la voie royale qui peut aider ces populations à retrouver la dignité et l'autonomie individuelle et économique – une stratégie qui peut effectivement les aider à se libérer du cercle infernal et aliénant de l'usure.

Nos propres observations sur le terrain (en milieu rural, à Camp-Perrin au mois d'août 2002) confirment le potentiel d'une éventuelle généralisation de micro-crédits pour les pauvres. Voici diverses observations des paysans; elles ont été combinées afin d'en rendre la lecture plus facile : « Ils disent que parce qu'on est pauvres, on ne pourra pas rembourser; donc, c'est le refus. Les gens aisés répètent souvent que les pauvres ne remboursent pas leurs dettes mais si on est mal pris, un ami, un bon voisin ou un membre de la famille nous fera confiance; sinon nous sommes obligés de prendre un « ponya » et souvent d'hypothéquer notre lopin de terre, la prochaine récolte, la seule vache ou la seule truie qu'on possède. Les banques ne prêtent qu'aux riches, à ceux qui ont un compte garni dans ces institutions [...]. Si les caisses

populaires nous prêtaient des petites sommes pour nous débrouiller, cette action pourrait nous protéger : cela pourrait diminuer les abus des usuriers et nous sauver de leurs tentacules (des « ponya » et des prêts sur gage). Les pauvres pourraient respirer mieux et vivre autrement; c'est Papa Bondieu qui répondrait à nos cris. Il y a des gens qui pensent aux pauvres, qui veulent leur bien-être, qui se préoccupent d'eux, qui veulent les aider. Ils nous tendent la main, ils nous donnent le filet; c'est à nous de prendre nos propres moyens pour avoir des poissons dans ce filet ».

Dans cette veine, M. Yunus (1997 :137) affirme que : « Si nous modifions la structure, les conditions de vie des pauvres se modifient » et à contrario, il semble certain que sans aide face, à une situation difficile, les paysans pauvres n'ont d'autre chose que de solliciter un prêt chez un usurier, ce qui les maintient dans l'endettement et la pauvreté.

E. Fromm (1970 :24) a écrit qu'« espérer signifie être prêt à accueillir à chaque instant ce qui n'est pas encore né ». Dans le cas du micro-crédit, cela implique que chaque petite somme octroyée invite le paysan démuné à contribuer à sa fructification. Ainsi, le micro-crédit essaie d'agir sur l'ici et le maintenant, tout en essayant d'aider les paysans à continuer de trouver en eux-mêmes dans l'avenir, ce dont ils auront besoin pour vivre. Le micro-crédit octroyé aux démunés est un acte de foi dans l'autre en tant qu'autre et dans ses potentialités. C'est croire que les pauvres peuvent eux-mêmes transformer leur réalité socio-économique et donc échapper à l'usure et à

l'exploitation. Comment peut-on parler de développement socio-économique sans mettre en exergue et prioriser la viabilité des assises sociales, des services sociaux à vocation philanthropique et du micro-crédit pour les pauvres à des taux d'intérêts peu élevés? Il nous semble que la recherche des profits des institutions de Bretton Woods¹¹ causent la perpétuation de l'exclusion, l'extension de la pauvreté et la misère de la majorité de la population; et qu'il en va de même en Haïti où les banques formelles créent – finalement – une situation de dépendance et d'extrême pauvreté.

D'autre part, la charité ne résout rien. Elle développe la subordination; et ne peut que perpétuer la pauvreté en retirant aux paysans toute initiative, toute créativité, tout contrôle de leur propre destin. La charité voile la vérité, elle met un pansement sur la plaie, mais ne la soigne pas; et surtout elle ne transforme pas les structures et mécanismes qui causent la pauvreté. Dans cette veine, M. Yunus (1997 :239) affirme que : "La charité comme l'amour peut se transformer en prison"; ou comme le dit le vieux dicton : il est plus profitable de donner un filet à quelqu'un et de lui montrer à pêcher, que de lui donner du poisson chaque jour. La vraie solution est, donc, de permettre à tous les démunis haïtiens de lutter dans la dignité afin qu'ils puissent assurer la satisfaction de leurs besoins essentiels; cela nous semble possible si l'on démocratise l'accès au crédit, en fait, si l'on généralise le micro-crédit et un octroi équitable de celui-ci.

¹¹ Chossudovsky 1998 : 20. Les institutions de Bretton Woods désignent ici le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale.

Nous souhaiterions terminer ce chapitre, et en fait cette thèse, par une anecdote. Elle concerne un pauvre homme qui vivait modestement dans notre village natal en Haïti. Il vendait sa force de travail comme journalier pour vivre; et s'appelait Tigilis. Comme nous faisons partie d'un comité de la Société de Saint-Vincent de Paul, un jour, un des membres du comité l'aborde en lui offrant de l'aide matérielle : des vêtements.... Tigilis lui répond : "Je ne suis pas pauvre. Je peux travailler et je suis en santé, Dieu merci!" Il refuse catégoriquement l'aide, et conseille à ce membre du comité de trouver de vrais pauvres. Cette anecdote nous renvoie à ce que disait Montesquieu dans l'Esprit des lois : « Un homme n'est pas pauvre parce qu'il n'a rien, mais parce qu'il ne travaille pas ». Nous espérons que la présente recherche pourra contribuer de l'une ou l'autre manière à ce que les paysans d'Haïti aient effectivement accès – par le micro-crédit – à un travail qui soit rémunérateur et valorisant.

EN GUISE DE CONCLUSION

M. Yunus (1997) affirme que "ce n'est pas le travail qui sauve les pauvres, mais le capital lié au travail." De ce fait, le micro-crédit n'est pas seulement une aide financière aux exclus du système bancaire formel, mais aussi un moyen de faire participer activement la majorité à l'économie (locale) de façon dynamique tout en se libérant des usuriers et/ou des prêteurs à gage. Le micro-crédit est pour les démunis l'ouverture vers un monde qui leur était interdit, un monde qui a le potentiel de les libérer des contraintes sociales et économiques les plus criantes dont ils sont victimes.

Ce potentiel n'est pas un simple mythe puisque les succès – entre autres financiers – des institutions de micro-crédit ou « banques des pauvres » dans les cinq continents sont impressionnants. Contrairement aux idées reçues, les pauvres se sont révélés être des créditeurs fiables, ayant un sens très fort de l'épargne. Aussi au Bangladesh, plus de 98% des prêts octroyés aux paysans sont remboursés ce qui a fait de la Grameen Bank une banque rentable, en fait la banque agricole la plus puissante du pays.

Évidemment, là n'est pas le but du micro-crédit. Néanmoins, il est important de souligner ce type de succès afin de montrer qu'une généralisation de coopératives de micro-crédit dans les zones rurales haïtiennes ne constitue pas un simple mythe. Il s'agit d'un but réalisable. Cela n'empêchera cependant pas de terminer ce travail sur une note de prudence. Malgré son potentiel évident, le micro-crédit rural ne résoudra pas tous les problèmes, disons, à moyen et long termes. Mais qu'il puisse permettre aux paysans pauvres de se libérer d'un endettement constant et de l'emprise des usuriers, nous semble certain; et qu'une telle libération puisse constituer une étape importante vers d'autres conquêtes sociales nous le semble aussi.

APPENDICE 1

Le travail sur le terrain

Les cinquante paysans questionnés constituent un échantillon aléatoire simple. Cette méthode fut choisie en tenant compte des contraintes de temps, des ressources financières disponibles et des objectifs visés. Les entrevues se firent face à face et étaient de type semi dirigé. Les grands thèmes en étaient préalablement définis, mais l'ordre dans lequel ils pouvaient être abordés restait libre et dépendant du déroulement de la rencontre et du climat de confiance établi. Donc, le rôle de l'enquêteur consiste essentiellement à laisser parler l'interviewé, à être un facilitateur, à reformuler les réponses de l'interviewé au bon moment et à lui proposer certains thèmes si celui(elle)-ci ne les aborde pas spontanément en vue de préciser, de clarifier, d'obtenir certaines informations spécifiques nécessaires. Lors de chaque entrevue, l'enquêteur note le sens des réponses car chacune est significative. Une très grande place est réservée aux questions ouvertes afin de pouvoir recueillir des informations, des opinions et un portrait représentatif de cette région paysanne.

Le consentement libre et éclairé de chaque interviewé doit être obtenu et un formulaire intitulé « Formulaire de consentement » doit être signé avant l'entrevue. Les versions française et créole de ce formulaire et du questionnaire utilisé pendant les entrevues sont reproduites dans les pages suivantes de cet appendice.

Formulaire de consentement

Nom du chercheur: L. Vénel Nicolas
Institution : Université d'Ottawa
Faculté : Sciences sociales
Département : Sociologie

Je, _____, suis intéressé(e) à collaborer à cette recherche menée par L. Vénel Nicolas, Projet socio-économique du Département de sociologie, faculté des sciences sociales à l'Université d'Ottawa, Canada. Le projet est supervisé par J. Havet. L'objectif de cette recherche est d'obtenir des renseignements en milieu rural haïtien sur le système de crédit, l'endettement paysan et le développement.

Comme participant(e) à cette recherche, ma contribution consistera essentiellement à participer à une session d'environ une heure pendant laquelle je répondrai à un questionnaire élaboré en créole. Je serai également amené à fournir des données qui seront recueillies en rapport au sujet de recherche. Je participe à cet exercice à titre de volontaire et je le fais gratuitement i.e. sans aucune forme de rémunération de la part de Vénel Nicolas.

Comme participant(e) de la recherche, je suis libre de me retirer en tout temps, avant ou pendant l'entrevue, refuser d'y participer ou refuser de répondre à certaines questions sans encourir de préjudice d'aucune forme.

J'ai l'assurance que l'information que je partagerai avec Vénel Nicolas restera strictement confidentielle et selon le respect de la confidentialité et de l'anonymat.

Vénel Nicolas m'a promis que l'anonymat sera garanti. Aucun nom ne sera publié et aucun indice qui soit susceptible de reconnaître un participant ne sera divulgué.

Le questionnaire de l'entrevue et les autres données recueillies seront conservés dans un endroit sûr pendant au moins 10 ans après la publication de la thèse par Vénel Nicolas.

Vénel Nicolas m'a expliqué sa compréhension objective et socio-culturelle de la situation économique et familiale du pays et de ma région et m'a garanti qu'il rendrait accessible les conclusions de cette recherche à la population de mon village. Des exemplaires de son travail seront aussi distribués à certains organismes d'entraide et de coopération international (ONG, ACDI...).

Pour tout renseignement ou toute plainte concernant la conduite d'éthique du projet de recherche, je peux m'adresser au comité d'éthique de la recherche de l'Université d'Ottawa, a/s de Lise Frigault, responsable de la déontologie en recherche, Pavillon Tabaret, pièce 246, succursale A, Ottawa, Ontario, K1N 6N5.

Signature du chercheur

Date

Signature du (de la) participant(e)

Date

Signature du témoin ou du tuteur du (de la) participant(e) à la recherche

Date

Questionnaire de recherche

Réf: Projet d'enquête sur place à Camp-Perrin, Haïti auprès d'une cinquantaine de paysans haïtiens ruraux.

Endroit: _____

Date: _____

Code: _____

Enquêteur/Chercheur: _____

A – Exploration de la situation objective

I – Profil du répondant

1. Sexe: Homme ()
Femme ()
 2. Quel est votre état civil?
Célibataire ()
Placé(e) ()
Marié(e) ()
Séparé(e) ()
Divorcé(e) ()
Veuf/ve ()
 3. À quelle religion vous identifiez-vous?
Catholique ()
Vodou ()
Protestante ()
Autre ()
Pas de réponse ()
 4. Quel âge avez-vous ?
18 ans et moins ()
Entre 18 et 24 ans ()
Entre 25 et 30 ans ()
Entre 31 et 34 ans ()
Entre 35 et 40 ans ()
Entre 41 et 50 ans ()
Entre 51 et 60 ans ()
Entre 61 et 70 ans ()
71 ans et plus ()
 5. Avez-vous fréquenté l'école? Oui _____ Non _____ Si oui, jusqu'à quel niveau? _____
 6. Dans les 5 dernières années, quelles ont été vos occupations? Énumérez: _____
-

II – Profil du milieu familial

1. Combien d'enfants avez-vous en tout?
Garçon(s) ()
Fille(s) ()
Aucun ()
Pas de réponse ()
2. Quel est l'écart d'âge entre chaque enfant ?
S'il y avait un programme de planification familiale dans le milieu, seriez-vous d'accord de pratiquer une méthode contraceptive?
D'accord ()
Pas d'accord ()
Réponse ou commentaires : _____

3. Combien de personnes vivent en permanence avec vous dans la maison?

Réponse: _____ Total: _____

Précisez:

- | | |
|----------------------------------|---------------------------------------|
| Votre mère () | Votre (vos) sœur(s) () |
| Votre père () | Votre (vos) frère(s) () |
| Votre belle-mère () | Votre (vos) niece(s) () |
| Votre beau-père () | Votre (vos) neveu(s) () |
| Votre (vos) beau(x)-frère(s) () | Votre filleul(le) () |
| Votre (vos) belle(s)-sœur(s) () | Le fils (la fille) d'un(e) ami(e) () |
| | Un(une) domestique (restavec) () |

4- Comment évaluez-vous la contribution des deux sexes aux obligations familiales?

Obligations	Plus	Égal	Moins	Ne sait pas	Explications
1. Nourriture					
2. Soins des enfants					
3. Achats d'articles de ménage					
4. Achats de meubles					
5. Réparations de la maison					

5- Avez-vous de la parenté à l'étranger?

Oui () Non ()

Si oui, est-ce qu'elle vous aide? _____

Quelle sorte d'aide? _____

Fréquence: Souvent () Rarement () Jamais ()

6. Constatez-vous depuis les 10 dernières années une migration de la population du village?

Interne : Oui () Non ()

7. Vers quelle région extérieure du pays émigré la population ? _____

8. Comptez-vous quitter le village pour la grande ville d'ici les 5 prochaines années?

Oui () Non ()

Si oui, pourquoi? _____

Si non, pourquoi? _____

III – Ressources du répondant

1. Possédez-vous des terrains?

Oui () Non ()

Si oui, combien de centièmes ou de « carreaux » (100 centimètres = 1 carreau = 1 ha 29) évaluez-vous la quantité de terre que vous travaillez? _____

Moins d'un carreau ()

Un carreau environ ()

Plus d'un carreau ()

Plus de deux carreaux ()

Plus de trois carreaux ()

Quatre carreaux ()

Ne s'applique pas ()

Ne sait pas ()

2. À quel titre travaillez-vous ces terres

Titre d'occupation	À 100%	À 75%	À 50%	À 25%	Ne sait pas
1. Achat / héritage					
2. En hypothèque ou gage					
3. En métayage ou en deux moitiés					
4. En fermage					

3. À qui ces terres en fermage appartiennent-elles?

À l'État ()

Au privé ()

Au gros habitant ()

4. Êtes-vous propriétaire () fermier () ou métayer () d'un lopin de terre?

5. Faites-vous partie de ces 3 catégories en même temps?

Oui () Non ()

6. Comment vous acquittez-vous des obligations du fermage?

7. Est-ce que c'est par de l'argent (rente-argent)? Ou rente-produit?

Oui () non ()

8. Comment vous acquittez-vous des obligations du métayage?

9. Est-ce que c'est par la rente-produit?

Oui () Non ()

10. Quelle portion donnez-vous au propriétaire?

Un tiers 1/3 ()

Deux moitiés (1/2) ()

Trois quart (3/4) ()

11. Étant fermier, avec-vous un bail authentique ou sous-seing privé enregistré?

Oui () Non ()

12. Quelle est la durée? _____

13. Quels sont les outils que vous possédez pour travailler ces terres?

Outils	Combien	Condition
Pioches		
Serpettes		
Machettes		
Houes		
Louchets		
Barres à mire		
Piquets		
Piquois		
Fourches		

14. Existe-t-il un atelier (une forgerie) efficace et à prix modique pour la fabrication, la réparation, l'acquisition et l'utilisation de petits outillages et équipement adaptés pour faciliter la production agricole?

Oui () Non ()

Précisez.

15. Qu'est-ce qui vous empêche de réaliser de meilleures récoltes?

16. Quels moyens de conservation du sol utilisez-vous traditionnellement?

Précisez.

17. Quels ennuis avez-vous avec les rongeurs et autres animaux destructeurs dans vos jardins et/ou à la maison? Précisez.

18. Si vous étiez propriétaire d'un silo, ce moyen vous permettrait-il d'augmenter votre récolte annuelle?

Oui () Non ()

19. Comment pourriez-vous vous y prendre pour vous en procurer un?

Précisez.

IV Principales sources de revenu et principaux secteurs de dépenses

1. Au cours de l'année, avez-vous acheté pour la consommation domestique des denrées que vous produisez vous-même dans vos « jardins »?

2. À quelle période vendez-vous vos produits?

Avant la récolte? ()

Tout de suite après la récolte? ()

Plus tard quand le prix est élevé sur le marché? ()

À qui les vendez-vous?

3. En plus de vous permettre de manger, quel(s) autre(s) bénéfice(s) aimeriez-vous tirer de votre travail?

Envoyer les enfants à l'école ()

Posséder une maison plus confortable ()

Acheter des biens nécessaires ()

Acheter un lopin de terre () une vache ()

Économiser pour prévoir les urgences et les imprévus ()

Autres (précisez)

Ne sait pas ()

4. Indiquez les 2 principaux moyens vous permettant de gagner votre vie? de l'argent?

Vente de votre force de travail (journalier)
(escouade) _____

Vente de denrées agricoles (production) de votre (vos) jardin(s)
Petit commerce _____

Jeux de hasard (loterie, gageure ou combats de coqs, jeux de poker, jeux de cartes, bingos, dominos) _____

Métier (tailleurs, maçon...) _____

Autres _____

Pas de réponse _____

5. Comment vous procurez-vous habituellement les semences suivantes :

Moyens d'acquisition	Haricots	Mats	Petit-mil	Rizi
1. À partir de récoltes précédents (Stockage de semences)				
2. Achats sur le marché				
3. Crédit chez un commerçants au détail				
4. Crédit à une coopérative agricole de votre quartier ou village?				
5. Crédit à une association paysanne de votre village?				
6. Autres (Précisez)				
7. Ne s'applique pas				

6. Combien de têtes d'animaux élevez-vous actuellement? (selon le titre par espèce de bétail?)

Titre	Chèvres	Poules	Porcs	Bœufs	Mulets	Chevaux	Ânes
Propriétaire							
Non-propriétaire							

7. Indiquez 2 espèces d'élevage que vous aimeriez pratiquer le plus?

Précisez. _____

8. Indiquez dans quels domaines se situent vos 2 principales sources de dépenses?

- a) _____
- b) _____
- c) Aucune réponse

V Accessibilité du petit paysan à la banque formelle ou exclusion – Endettement du paysan

1. Avez-vous de l'argent dans une institution bancaire?

Oui () Non ()

2. Dans le passé, avez-vous fait affaires avec une banque formelle, soit pour un compte d'épargne ou un prêt ?

Oui () Non ()

3. Est-ce qu'elle prête aux paysans pauvres?

Oui () Non ()

4. Caractériser les individus qui bénéficient des services de crédit?

5. Existe-t-il une banque de crédit agricole ou un bureau de crédit agricole dans votre village à laquelle vous avez une accessibilité?

Oui () Non ()

6. Indiquez 2 raisons pour lesquelles certains petits paysans du village ne participant pas aux activités d'une institution bancaire ou vous abstenez-vous à vous inscrire comme membre?

7. Indiquez 2 principales raisons pour lesquelles certains d'entre vous se voient exclus de toute participation aux activités d'une institution bancaire ou de tout emprunt?

Précisez.

8. Présentement, avez-vous des dettes?

Oui () Non ()

9. Quels sont les motifs qui vous poussent à une demande de crédit?

10. Est-ce que le crédit en milieu rural concerne seulement l'agriculture?

Oui () Non ()

11. Est-ce que crédit concerne:

- a) l'achat des produits de premières nécessités ()
- b) les cérémonies de mariage, maladies et mortuaires ()
- c) la location de terres agricoles ()
- d) la consommation alimentaire en période de saison morte ()
- e) les frais de la rentrée scolaire ()
- f) pour l'acquisition d'intrants agricoles ()
- g) autres _____

12. Pour obtenir votre crédit, à quels autres services ou personne(s) vous adressez-vous?

Et à quel taux? _____

B. Mise en situation

Dans votre village, une banque de crédit agricole ou une coopérative de crédit vient de voir le jour. Le responsable de cette banque ne réclame aucun papier, se basant sur la confiance et l'honnêteté de chacun dans le but de développer une certaine autonomie financière pour mieux répondre aux besoins, dépenses personnelles et familiales et permettre à chacun de se lancer en affaires. Ce gérant vous prête 100 \$ pour une durée de cinq mois à un taux de 3%. Par consensus, vous devriez rembourser chaque 2 semaines une somme de 10 \$. Comment vous y prendriez-vous pour respecter cet engagement sur parole tout en respectant l'échéancier. Expliquez.

C – Désir

1. D'après vous, quelles sont les mesures à prendre pour accroître le rendement de votre production agricole?

- a) Encadrement technique de culture ()
- b) Accessibilité au crédit ()
- c) Accessibilité à la terre ()
- d) Accessibilité aux moyens d'irrigation ()
- e) Une authentique réforme agraire ()
- f) Réduction de la taxe agricole ()
- g) Réduction de la taille des intermédiaires et des usuriers ()
- h) Autres (). Spécifiez. _____

2. D'après vous, devrait-il mettre sur pied une banque de crédit agricole dans votre village?

Oui () Non ()

3. Quelle catégorie de personnes (sujets) devraient en être membres?

Pourquoi?

4. Indiquez 5 activités prioritaires de développement qu'une banque de crédit agricole devrait entreprendre pour améliorer la situation socio-économique des paysans.

- 1) _____
- 2) _____
- 3) _____
- 4) _____
- 5) _____

Merci de votre coopération.

Familè konsantman

Non moun kap fè rechèché la: Vénéel Nicolas

Institisyon: Inivèsité Ottawa

Faculté: Syans Sosyal

Dépatman: Sosyoloji

Mwen menm, _____, mwen vle kolabore nan rechèch ke L. Venel Nicolas ap fè sou projè sosyal e ekonomik nan depatman sosioloji nan fakilte syans sosyal, nan Inivèsité Ottawa, nan Kanada. Pwojè sa-a, se profesè J. Havet kap sipèvize-l. Objektif rechèch-sa-a, se jwen bon jan ransèyman nan milye riral ayisyen sou mod kredi-a, dèt peyizan-yo ak devlopman.

Kom moun kap patisipe nan rechèch sa-a, kontribisyon mwen ap chita sitou sou yon sesyon environ inè, kote map pral repon-n kek kesyon an kreol. mwen vle bay tout infomasyon ke anketè –a ap ranmase nan kad sijè rechèch-la. Map patisipe nan travay sa-a kom benevol e map fèl gratis, san ke Venel Nicolas pap bezwen peye-m.

Kom patisipan nan rechèch sa-a mwen vle rete lib poum retire kom ninpot kilè anvan ou byen pandan rankont-la ,pou-m refize patisipe ou byen repon-n a kek keksyon sou oken-n prejdis.

Mwen gen asirans ke infomasyon ke map pataje ak Venel Nicolas yo ap rete sekre nan bon jan respè tout konfidans. Venel Nicolas pwomèt mwen ke anonima ap garanti. Konsa oken-n non pap pibliye e li pap bay okin-n tras ki pou pemèt yo rekonèt yon patisipan.

Keksyonè antrevi–a ak tout lot informasyon ki ranmase yo ap konsève nan yon kote ki an sekre pandan 10 an pou piti aprè piblikasyon tèt Venel-la.

Venel Nicolas eksplike-m konpreansyon objectiv ak sosio kiltirèl ke-l genyen sou sitiasyon ekonomik ak familial peyi–a ak rejion–m nan, e li ban mwen bon jan garanti ke lap mete konklizyon rechèch li–a a dispozisyon popilasyon nan vilaj mwen an. Kèk ekzanplè travay li-a ap distribye bay kèk organis dèd ak koperasyon intènasyonal (ONG, ACIDI....)

POU tout ranseyman ou byen tout plint ki konsène kondwit etik pwojè rechèch-la, mwen kapab adrese-m a komite etik Inivèsité Ottawa-a, a/s Lise Frigault ki se responsab deontoloji nan zafè rechèch paviyon Tabaret piès 246 sikisal A, Ottawa, Ontario K1N 6N5.

Siyati chèchè-a

Dat

Siyati patisipan–an

Dat

Siyati temwen ou responsab patisipan-an

Dat

Keksyonè Rechèch

Ref: **Pwojet anket sou plis nan Kamperin, Ayiti bo kite yon sèk antèn-n peyizan nan mlye riral**

Cote: _____

Dat: _____

Kad: _____

Anketè/chèchè: _____

A - Eksplorasyon sitiyasyon objektif

I - Mak Fabrik Moun Kap Reponn nan

1. Seks: Gason ()
Fi ()

2. Ki eta sivil ou?
Selibatè ()
Plase ()
Marye ()
Separe ()
Divose ()
Vef/Vev ()

3. Ki religion-w
Katolik ()
Vodou ()
Potestan ()
Lòt ()
Pa repon-n ()

4. Ki laj-ou ?
Ant 0 - 18 ()
19-24 ()
25-30 ()
31-34 ()
35-40 ()
41-50 ()
51-60 ()
61-70 ()
71 e plis ()

5. Eske-w te ale lekòl? Wi _____ Non _____ Si wi ki klas ou rive? _____

6. Pandan 5 denye ane ki pase yo, kisa -w te fè kòm aktivite?

Nonmen:

II - Imaj milye familial

1. konbyen pitit ou genyen?

Gason ()
Fi ()
Ditou ()
Pa gen repons ()

2. Ki diferans Laj ki genyen ant chak timoun ?

Si gen yon program planin-n familial nan zon-ou, eske wap dako pou suiv yon metod kontraseptif?

Dako ()
Pa dako ()
Repons ou komante ().

3. Konbyen moun kap viv avèk ou nan kay la?

Repons: _____ Total: _____

Presize:

Manman-w ()

Papa-w ()

Bel mè-w ()

Bò pè-w ()

Bò frè ()

Bel sè ()

Sè-w ()

Frè-w ()

Neve-w ()

Fiyèl-ou ()

Pitit zanmi-w ()

Yon sèvant ()

4- Kouman –w evolye contribiyon chak moun nan obligasyon familial sa yo?

Obligasyon	Plis	Egal	Mwens	Pa konen	eksplikasyon
1. Manje					
2. Swen timoun yo					
3. Achte bagay pou Menaj					
4. Achte Mèb					
5. Reparasyon kay-la					

5- Eske –w gen paran nan peyi etranje?

Wi ()

Non ()

Si wi eske –l ede-w? _____ Kijan? _____

Souvan ()

Raman ()

Ditou ()

6. Eske-w konstate depi 10 dènye ane yo gen yon migrasyon population vilaj-la?

An dedan peyi-a :

Wi ()

Non ()

7. Nan ki rejyon an dejò peyi-a popilasyon-on ale? _____

8. Eske-w ou konte kite vilaj-la pou-w ale viv la vil disi 5 prochen ane yo?

Wi ()

Non ()

Si wi,

Pou kisa? _____

Si non,

Pou kisa? _____

III - Resous Moun kap reponn-nan

1. Eske-w posede tè?

Wi ()

Non ()

Si wi, konbyen santyèm ou karo (100 santyèm = 1 karo = 1 ekta 29) _____

Eske-w evalye kantite tè ke wap travay la? _____

Mwens yon karo ()

Yon karo konsa ()

Plis ke yon karo ()

Plis ke 2 karo ()

Plis ke 3 karo ()

Kat karo ()

Pa aplike ()

Mwen pa konnen ()

14. Eske gen yon bon ateliye a bon pri pou fè, repare ak vann zouti ak ekipman adapte pou fasilite pwodiksyon agrikol-la?

Wi () Non ()

Bay presizyon.

15. Kisa ki anpeche-w fè kèk bon rekòt?

16. Ki mod konsèvasyon tè tradisyonelman ou itilize?

Bay presizyon.

17. Ki pwoblèm ou jwen avèk ronjè-yo ak lòt zannimo destriktè nan jaden-w yo ak nan kay la?

Bay presizyon.

18. Si-w te gen yon silo eske sa tap pèmèt ou agmonte rekòt ou pou ane-a?

19. Kisa-w ka fè pou-w prokire youn-n?

Bay presizyon.

IV Prinsipal sous revni ak prinsipal sektè depans

1. Pandan ane-a, eske-w achte pou konsomasyon kay la danre ke-w pwodwi ou men-m nan jaden-w?

2. Nan ki moman ou vann pwodwi-w yo?

Anvan rekòt la? ()

Tou suit apre rekòt la? ()

Pita lè pri-a monte sous mache-a? ()

Ak kilès ou vann yo?

3. Anplis pou-w ka manje, ki lòt benefis ou ta renmen fè nan travay ou?

Voye timoun yo lekòl ()

Posede yon pi bon kay ()

Achte kèk byen nesèsè ()

Fè ekonòm pou kap pare ijans ak enprevi ()

Lòt (presizyon).

Mwen pa konnen ()

4. bay 2 prinsipal mwayen ki pèmèt-ou viv ak fè lajan?

Vann fò kouray-ou (jounalye)
(eskwad) _____

Ti komès _____

Jwèt aza (lotri, domino, gage, javet pòk, jwèt kat, bingo) _____

Metye (tayè, mason ...) _____

Lòt _____

San repons _____

5. Kouman ou pwokire-w semans ou plan sa yo?

Mwoyen akizisyon	Pwa	Mayi	Pitimi	Diri
1. A pati rekòt anvan (stokay gren-n)				
2. Achte nan mache				
3. Krediu Kay yon komèsan ou detay				
4. Kredi nan yon koperativ agrikol nan katye-a ou nan vilaj-a				
5. Kredi nan yon asosiyasyon peyizan nan vilaj-la				
6. Lòt (presize)				
7. Pa aplike				

6. koubyen tèt bèt wap gade kounye-a? (dapre chak espès)

Tit	Bourik	Kabrit	Poul	Kochon	Bèf	milèt	chwal
Propriyetè							
Pa propriyetè (gadyen)							

7. Bay 2 espès elvay ou renmen fè?

Bay presizyon.

8. Bay nan ki domèn-n 2 prinsipal sous depans ou yo chita?

- a) _____
- b) _____
- c) Pa gen repons

V Aksè ti pevizan nan bank formel ou eksklizyon – Dèt pevizan

1. Eske-w genyen lajan nan yon bank?

Wi () Non ()

2. Eske ou te deja fè afè avèk yon bank fomèl soi pou-w epanye ou prete?

Wi () Non ()

3. Eske-l prete peyizàn pou yo?

Wi () Non ()

4. Bay kategori moun ki benefisye sèvis kredi?

5. Eske genyeb yon bank kredi agrikol ou byen yon biro kredi agrikol nan vilaj ou-a kote ou gen aksè?

Wi () Non ()

C – Dezi (swè)

1. Daprè-w ki mezi ou ka pran pou ogmante randman pwodiksyon agrikol ou?

- a) ankadremman teknik de kilti ()
 - b) aksè a kredi ()
 - c) Aksè a tè ()
 - d) Aksè a mwayen irigasyon ()
 - e) Yon bon refòm agrè ()
 - f) Rediksyon taks agrikol ()
 - g) Rediksyon tay ou paket intèmedye yo ak izirye yo ()
 - h) Lòt () . eksplike. _____
-

2. Daprè-w eske yo pa te supose mete yon bank kredi agrikol nan zonn ou an?

Wi () Non ()

3. Ki kategori moun ki ta dwe mamb li?

Poukisa?

Bay 5 aktivite priyorite nan zafè devlopman ke yon bank nan kesksyon agrikol dwe antreprenn pou amelyore sityasyon sosyal ak ekonomi peyisan yo?

- 1) _____
- 2) _____
- 3) _____
- 4) _____
- 5) _____

Mèsi pou koperasyon-w.

Remak.

Siyati. _____

APPENDICE 2

Les méga projets ruraux en Haïti

Un premier exemple d'un tel type de projet est l'Organisme de Développement de la Vallée de l'Artibonite (ODVA) créé en 1949 dans le cadre du développement régional et du développement de la plaine de l'Artibonite. La Export and Import Bank a consenti un prêt de 4 000 000 \$ US à la République d'Haïti pour financer ce projet (d'un montant initial de \$6 millions), dont le but était d'employer les eaux du fleuve Artibonite pour arroser environ 40 000 hectares de terre irrigable et construire un barrage hydro-électrique à Péligre. Mais en 1965, alors que le système d'irrigation était à 80% terminé, l'ODVA dut cesser ses activités en raison de difficultés financières; ces activités ne reprurent que six ans plus tard. Le premier accord fut remplacé par celui du 27 août 1951 par lequel la Export and Import Bank consentait un nouveau prêt (de \$14 millions) pour couvrir en partie le coût d'un projet de plus de \$20 millions, le solde devant être fourni par le gouvernement haïtien. Les fonds prévus furent déclarés insuffisants et à la demande du Gouvernement, la banque Import-Export accorda le 6 mai 1955 un crédit additionnel de 7 millions à 4,25% d'intérêts et amortissable à partir de 1959. Ce nouveau montant éleva le crédit global à la somme de 21 millions, laquelle s'avéra également insuffisante. Pour cette raison, la banque Import-Export octroya le 16 avril 1956 un nouveau montant de 6 millions, afin de pouvoir terminer les travaux. Ainsi, furent dépensés 27 millions provenant de l'extérieur et 13 autres millions des ressources internes, soit au total 40 millions. Le résultat final fut que la dette extérieure du pays devint plus lourde et que le niveau de vie du paysan resta le même.

Un second exemple de méga projet coûteux est le Centre rural de développement de Milot (CRUDEM) implanté dans le nord du pays et dirigé par les Frères du Sacré-Cœur, une congrégation canadienne; son objectif était de « mobiliser la population locale autour de réalisations concrètes ». Il avait un budget annuel de 350 000\$ américains et prévoyait des projets pour un total de 1,5 millions de dollars américains. Le CRUDEM possédait une ferme expérimentale avec des programmes de vulgarisation agronomique et de conservation des sols, des coopératives, des conseils communautaires, une banque d'épargne ayant plusieurs filiales et comptant 12 000 déposants. Il avait des écoles primaires, une école normale, des centre d'enseignement non traditionnel, un centre de santé, une clinique dentaire, plusieurs petits dispensaires, une formation pour hygiénistes, un système d'aqueduc (captage de sources), une petite centrale hydro-électrique pour alimenter la ville de Milot, des activités de loisir (tourisme), une colonie de vacances. L'expansion du projet fut rapide; néanmoins, en 1982, le projet fait face à de sérieuses difficultés et les responsables cessent certaines activités. On ferme le programme agronomique ainsi que la banque d'épargne; et le projet fait face à une pénurie de cadres spécialisés. Il s'est terminé par un échec.

Un troisième et dernier exemple de méga projet est le Développement régional intégré de Petit-Goâve et de Petit-Trou-de-Nippes (DRIPP). Ce projet débuta en 1973 et était financé par l'aide bilatérale Canada-Haïti. Son coût fut de 40 000 000 \$ US. L'objectif était essentiellement « d'assurer le démarrage d'un processus de développement auto-entretenu dont profiterait la masse paysanne. Il œuvre dans le domaine de l'agriculture, de l'éducation, de la santé, de l'infrastructure, de l'organisation

sociale et de la planification ». Le DRIPP a pris un départ très promoteur.

Malheureusement, le gouvernement haïtien et diverses élites rurales ont manifesté peu d'intérêt et peu d'engagement pour le projet. On nota des retards dans la livraison du matériel de travail; des détournements de fonds et de machines au profit d'activités étrangères au projet, et ce, de façon récurrente et prolongée; une mauvaise coordination entre les départements (ministères) haïtiens; et de la corruption à tous les niveaux. Pour toutes ces raisons, le gouvernement canadien s'est retiré en 1981.

BIBLIOGRAPHIE

- Akman, G. (1992). Both Sides Now Gender Relations in Credit and Agriculture Cooperatives in Rural Haïti. Université McGill, Montréal, Québec.
- Amédé, J.C. (1996). « Le développement des services financiers ruraux ». Revue Conjonction Franco-Haïtienne de l'institut d'Haïti n° 200. Port-au-Prince, pp.71-75.
- Aristide, J.B. (1999). Investir dans l'humain. Livre blanc de Fanny Lavalas, Port-au-Prince, Haïti.
- Banque Mondiale (BM). Rapport sur le développement dans le monde 1995-2001. Washington, USA.
- Banque Mondiale (BM). Haïti, les défis de la lutte contre la pauvreté. Rapport No. 17242 – HA. Washington, USA. Volume I et II, Août 1998.
- Banque Mondiale (BM). Haïti : examen des dépenses publiques d'Haïti – Note 1 à 9. Washington, USA, Mars 1997.
- Barthelemy, G. (1989). Le pays en dehors – Essai sur l'univers rural haïtien. Montréal : CIDIHCA.
- Barthelemy, G. (1990). Le pays en dehors. Haïti. : Imprimerie Henri Deschamps.
- Bastien, R. (1985). Le paysan haïtien et sa famille. ACCT Karthala, Paris.
- Bastien, R. (1968). Idéologie, recherche et développement. Culture et Développement en Haïti. Collections Caraïbes, Éditions Leméac. pp 121-127.
- Bellande, A. (1983). Rationalité des systèmes de production agricole en Haïti. Thèse de maîtrise Université McGill, Montréal.
- Benoît, P. (1972). Le défi de financer le développement d'Haïti. Culture et Développement en Haïti. Collections Caraïbes. Québec : Éditions Leméac pp. 55-65.
- Bernardin, E.A. (1993). L'Espace Rural Haïtien. Bilan de 40 ans d'exécution des programmes nationaux et internationaux de développement (1950-1990). Paris : Éditions l'Harmattan.
- Brisson, G. (1968). Les relations agraires dans l'Haïti contemporaine. Mexico (Ronéotypé).
- Castor, S. (1987). Les origines de la structure agraire en Haïti. Centre de recherche et de formation économique et sociale pour le développement (CRESFED).

Castor, S. (1988). L'occupation américaine d'Haïti., Port-au-Prince, Haïti : Imprimerie Henri Deschamps.

Chancy, M. (1972). Éducation et développement en Haïti. Culture et Développement en Haïti. Collections Caraïbes. Éditions Leméac, pp. 135-155.

Charles, E. (1994). Le pouvoir politique en Haïti de 1957 à nos jours. Paris : Édition Karthala.

Chery, F. G. (1998). Politiques agricoles et développement de l'agriculture en Haïti. Une étude de cas. La plaine du Cul-de-Sac. Mémoire de maîtrise. Université Laval, faculté des Lettres.

Chossudovsky, M. (1998). La mondialisation de la pauvreté. La conséquence des Réformes du FMI et de la Banque Mondiale. Montréal : Éditions Écosociété.

Clerisme, C. (1978, octobre-novembre). « Organisations paysannes, le développement rural ». Conjonction, no 140, pp.5-45.

Colloque 1980 : Chery, M.L.D. « Projet de développement régional intégré de Petit-Goave et Petit-Trou-de-Nippes » dans Développement rural en Haïti et dans les Caraïbes. Port-au-Prince, Haïti : Imprimerie M. Rodriguez.

Darisme, J.W. (1974). Structure agraire et classes sociales de Saint-Domingue à Haïti (1793-1900). Université Laval (Thèse de maîtrise).

Dieuvet, M. (1998). Un projet de crédit rural en Haïti : vers un fonctionnement autonome de « Kredi Fanm ». Essai présenté à la faculté des études supérieures de l'Université Laval, Québec. Département et aménagement d'architecture et des arts visuels pour l'obtention d'un grade de maîtrises.

Doura, F. (1995). Haïti-Plateau Central, Société : économie et paysannerie. Montréal, Québec : Les Éditions CIDIHCA.

Doura, F. (1994). Haïti – Plateau central: société, économie et paysannerie. Montréal : Les Éditions CIDIHCA.

Doura, F. (2001). Économie d'Haïti, dépendance, crises et développement. Montréal : Les Éditions DAMI – Tome 1.

Doura, F. (2002). Économie d'Haïti, dépendance, crises et développement. Montréal : Les Éditions DAMI – Tome 2.

F.A.O. (Food and Agriculture Organization) - (1995). Haïti.

Francisque, E. (1968). Perspectives du développement économique en Haïti. Port-au-Prince, Haïti.: Imprimerie Henri Deschamps.

- Freire, P. (1983). Pédagogie des opprimés. Paris: Maspero.
- Fromm, E. (1970): Espoir et révolution: vers l'humanisation de la technique : essai / Traduit de l'américain Gérard D. Khoury. Paris : Stock.
- Galeano, E. (1983). Les veines ouvertes de l'Amérique latine. Collection Terre Humaine. Genève.
- Girault, G. (1979). Le commerce du café en Haïti. Thèse de Doctorat, département de géographie, McGill University, Montréal.
- Haïti Progrès, vol. 20, N° 1129, (2002, mai).
- Herskovits, M.J. (1937) Life in a Haïtian Valley. New York, A Knoph, London.
- Herskovits, M.J. (1938). An Ancient West-African Kingdom. Vol. 1-2, New-York.
- Jamnik, J.C. (1979). Les sociétés agricoles de crédit comme un véhicule de crédit collectif en Haïti. Thèse, Département des Sciences économiques de l'Université McGill, Montréal.
- Joachim, B. (1979). Les racines du sous-développement en Haïti. Port-au-Prince, Haïti : Imprimerie Henri Deschamps.
- Julien, E. (1984) Sociologie des organisation paysannes. Thèse pour la maîtrise en Sociologie. École des études supérieures, Université d'Ottawa.
- Kroeber, A.L. (1948). Anthropology. New York : Harcourt, Brace and Co.
- Laguerre, M. (1975, août). Les associations traditionnelles de travail dans la paysannerie haïtienne. Port-au-Prince, Institut interaméricain des sciences agricoles de l'OEA (0590/75/37-29LH/75).
- Laraque, F. (1987). Défi à la pauvreté. Montréal : Éditions du CIDIHCA.
- Latortue, F. (1972). Haïti et sa main-d'œuvre perspectives d'avenir. Culture et Développement en Haïti, Collections Caraïbes, Éditions Leméac, pp.39-50.
- Léopold, M. (1981). La résistance paysanne en Haïti : Élément pour une analyse. L.S. Alschuler, Développement agricole dépendant et mouvement paysans en Amérique latine. Ottawa : Éditions de l'Université d'Ottawa, pp.179-218.
- Luc, J. (1976). Structures économiques et lutte populaire en Haïti. Nouvelle Optique. Montréal.
- Malboeuf, M.C. (2001, 17 mars). « Un pays dérégulé ». La Presse, cahier B1.
- Malboeuf, M.C. (2001, 18 mars). « La justice ». La Presse, cahier A7.

- Malboeuf, M.C. (2001, 19 mars). « Les grands mangeurs ». La Presse, cahier A6.
- Malboeuf, M.C. (2001, 20 mars). « Le micro-crédit ». La Presse, cahier A12.
- Montpetit, C. (1999, 10 juin). Pays en développement : Les effets pervers du microcrédit. Le Devoir, page B1. Montréal.
- Moral, P. (1969). Le paysan haïtien : étude sur la vie rurale en Haïti. Paris : Maisonneuve, Larose.
- Nonez, E. (1998). Les activités économiques des coopératives de la région du sud-est d'Haïti. Mémoire de maîtrise présentée à la faculté des études supérieures de l'Université Laval, Département d'anthropologie.
- Pierre-Charles, G. (1967). L'économie haïtienne et sa voie de développement. Paris : Maisonneuve-Larose.
- Pierre-Charles, G. (1974). Esquisse du 2^e plan de développement économique et social, CONADEP.
- Robert, S. (1994). L'implication des femmes dans les projets de Développement rural en Haïti une expérience terrain. Mémoire présentée à l'Université du Québec à Montréal, Département des sciences politiques.
- Romain, J.B. (1959). Quelques moeurs et coutumes des paysans haïtiens. Port-au-Prince : Imprimerie de l'État.
- Salvant, I. (1969). La participation de la communauté au plan national de développement. République d'Haïti, Secrétairerie des Affaires sociales, Acte du II^e Congrès national du travail. Tome II. Port-au-Prince. Haïti : Imprimerie Henri Deschamps, pp.242-250.
- Samedy, J.B.M. (1981) Classes sociales, Strates sociales et émergence de la petite paysannerie à Saint-Domingue. Haïti ((1640-1835). Université d'Ottawa.
- Samedy, J.B.M. (1997) Mutation et persistance de la structure sociale de Saint-Domingue – Haïti 1794-1994) : essai sur la question agraire haïtienne. Ottawa, Toronto, New York, Legas.
- Samedy, J.B.M. (2000) Apprendre la sociologie économique – Capital, Société et Nature. Ottawa, Toronto, New York, Legas.
- Schumacher E. F. (1978). Small is beautiful, Une société à la mesure de l'homme. Paris : Seuil.
- Souffrant, C. (1995). Sociologie, prospective d'Haïti. Montréal : Les Éditions CIDIHCA.
- Vallès, M.T. (1967). Les idéologies coopérativistes et leur applicabilité en Haïti. Paris : Maisonneuve-Larose.

Veblen, T. (1970). Théorie de la classe de loisirs. Paris : Gallimard.

Wallerstein, Immanuel (1980). Capitalisme et économie-monde 1450-1640. Le système du monde du XV^e siècle à nos jours. Tome I. Paris : Flammarion.

Yunus, M. (1997). Vers un monde sans pauvreté. Jean-Claude Lattes. Paris.